

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2016

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION
TOURISME**

INVESTISSEMENT

Chapitre 905 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Chapitre 909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

92 - Recherche et innovation

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 - Tourisme et thermalisme

FONCTIONNEMENT

Chapitre 935 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Chapitre 939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

92 - Recherche et innovation

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 - Tourisme et thermalisme

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2016	8
INVESTISSEMENT.....	9
FONCTIONNEMENT.....	20
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	33
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015	38
INVESTISSEMENT.....	39
FONCTIONNEMENT.....	51

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2016

Le Développement Économique et l'Innovation

La région Ile-de-France est un territoire nourri d'atouts extraordinaires. Avec 12 millions d'habitants et une des démographies les plus dynamiques d'Europe, le territoire se distingue dans une Europe vieillissante. A travers ses 400 000 entreprises, de toutes les tailles et dans tous les secteurs, grâce au premier quartier d'affaires d'Europe à La Défense, grâce à ses universités et ses centres de recherche de réputation mondiale (Saclay, le Genopole d'Evry...) rassemblant 600 000 étudiants et 40% des chercheurs français, grâce à sa position géographique stratégique, ses trois aéroports dont le hub de Paris-CDG, l'Ile-de-France produit près d'un tiers de l'activité économique française et se classe parmi les premières métropoles mondiales.

Néanmoins la dynamique économique est inférieure à celle des territoires comparables, l'activité industrielle est en recul continu, le marché du travail s'enlise avec une hausse du taux de chômage et l'attractivité de la région régresse.

Il est indispensable que la Région se mette au diapason du reste du monde, un monde en pleines mutations numérique et écologique, un monde en croissance qui va vite, un monde qui crée des richesses.

Les Franciliens font, chaque jour, montre de leur formidable envie d'entreprendre et d'innover. Cette énergie doit être accompagnée pour donner à chacun la possibilité de réussir dans la région Ile-de-France. Pour optimiser les politiques menées par le Conseil régional en faveur de l'économie, la Présidente de région s'est entourée de chefs d'entreprises, françaises et étrangères implantées en Ile-de-France pour les consulter et s'appuyer sur leurs expériences et leur expertise.

Ce budget reflète la volonté d'agir vite pour faire face aux difficultés croissantes en usant du rôle renforcé des Régions en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des PME confié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui renforce leur rôle, notamment la compétence exclusive des aides économiques. Cet engagement se reflétera également dans le nouveau SRDEII, véritable stratégie économique prescriptive s'imposant à tous les acteurs dont nous avons posé le premier jalon avec la Conférence pour la croissance, l'emploi, l'innovation sociale et environnementale du 21 mars 2016. Cette stratégie économique est en parfaite articulation avec notre stratégie offensive menée sur le front de l'emploi et de la formation professionnelle en Ile-de-France.

137,4 M€ seront ainsi mobilisés en 2016 pour le développement économique et l'innovation, sachant que le budget 2015 comportait 35,5 M€ d'autorisations de programme et 6 M€ d'autorisations d'engagement "gelées" et donc fictives.

L'aide au développement du territoire numérique sera dotée globalement de 14,4 M€. Le déploiement d'infrastructures très haut débit dans les Départements franciliens, en lien avec la Stratégie de cohérence régionale en aménagement numérique (Scoran), est au cœur de la Smart region que doit devenir l'Ile-de-France. Il bénéficiera ainsi d'une dotation de 10,0 M€. Pour accompagner les nouveaux modes de vie au travail permis par le déploiement du très haut débit, les projets d'expérimentations et de prototypes technologiques des PME et des laboratoires, ainsi que de nouveaux espaces de coworking et de télétravail, seront soutenus à hauteur de 2,5 M€. En outre, en fonctionnement, 1,9 M€ seront dédiés à l'appui aux acteurs du numérique, accompagnateurs indispensables à la croissance des milliers de start-up franciliennes.

La Région poursuivra son effort de **financement et d'accompagnement de la création et du financement des entreprises**, avec le meilleur effet de levier possible sur la mobilisation complémentaire de ressources financières privées et publiques, notamment au travers de son partenariat avec Bpifrance. Le Fonds régional de garantie, qui a pour but de faciliter l'octroi de prêts bancaires sur les principaux besoins de financement des PME (transmission, développement, soutien à la trésorerie et création), doit être plus volontariste pour accroître l'offre de prêts aux PME

franciliennes. Il se complétera d'un dispositif particulièrement dédié aux TPE souhaitant emprunter des petits montants pour financer leur développement.

Ce sont ainsi **29,5 M€ d'autorisations de programme** qui seront consacrées aux prêts d'honneur, aux garanties d'emprunt et aux aides aux entreprises en difficultés au travers du dispositif Rebonds. Un effort particulier sera dédié au financement du fonds d'investissement régional pour l'implantation d'activités commerciales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. De manière complémentaire, en fonctionnement, les opérateurs du financement des entreprises, partenaires de la Région, seront soutenus à hauteur de 3,1 M€.

Dans le cadre rénové de la loi NOTRe, **3 M€** seront mobilisés pour soutenir **le parcours résidentiel des entrepreneurs**, notamment les projets d'immobilier d'entreprises et d'écopôles, en partenariat avec les collectivités du bloc local.

Parce que l'innovation est un moyen privilégié pour aider les entreprises à monter en gamme et à exporter, au sein des dispositifs d'innovation, **l'innovation technologique sera dotée de 12,3 M€**. En investissement, 8,5 M€ en autorisations de programme permettront la mise en oeuvre des aides à l'innovation AIR (innovation responsable), AIMA (maturation) et AIXPé (expérimentation). En fonctionnement, le soutien régional aux incubateurs sera renforcé à hauteur de 3,8 M€ en autorisations d'engagement, dans le prolongement de l'appel à projets triennal de 2014.

Le soutien aux pôles de compétitivité reste une priorité affichée de la Région avec un effort financier global de **22,7 M€**. Le soutien des projets de recherche et développement collaboratifs mobilisera 21 M€ en autorisations de programme. La gouvernance des sept pôles de compétitivité franciliens sera dotée de 1,7 M€ d'autorisations d'engagement. De nouvelles actions, en lien avec le programme d'investissements d'avenir Usine du Futur dont l'objectif est de renforcer les liens entre grands groupes et PME, seront financées par le programme régional dédié aux plans filières auxquels ont consacré 3,3 M€ d'autorisations d'engagement.

Le bouquet d'aides PM'up sera refondu et simplifié en supprimant les secteurs exclus d'office et avec une instruction continue des projets. **Avec 27,8 M€** en autorisations de programme, le budget en forte hausse permettra d'accompagner les PME/PMI franciliennes à potentiel de croissance et de création d'emplois, en affrontant notamment les deux grandes révolutions numérique et écologique. Toute la gamme des entreprises franciliennes de tous secteurs, petites et moyennes, nouvelles et anciennes, technologiques ou non, sera ainsi accompagnée.

Les crédits consacrés à **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et à l'innovation sociale s'élèveront à **6,7 M€ (dont 1,4 M€ en investissement)** pour le soutien aux couveuses et coopératives d'activités et d'emplois ainsi que le partenariat avec France Active, l'Adie et l'Ursscop afin de faciliter le financement de la création, du développement et de la transmission des entreprises de l'ESS.

Enfin, les moyens dédiés au soutien aux structures d'appui, d'ingénierie et d'animation des écosystèmes seront confortés, tout en intégrant les gains des mesures de rationalisation des structures associées à la Région.

Le Tourisme

L'activité du secteur touristique, avec 45 millions de visiteurs accueillis et plus de 600 000 emplois directs et induits, est un atout majeur pour l'économie et l'emploi régionaux. L'Ile-de-France joue un rôle spécifique parmi l'ensemble des acteurs, d'abord par sa position de première destination touristique, par le poids de cette activité dans son économie et par son rôle de « porte d'entrée » des touristes, en particulier étrangers, se rendant en France. Le secteur continue à se développer et à créer des emplois.

Le tourisme joue, en outre, un rôle essentiel pour le rayonnement international de l'Ile-de-France ; Pour cela il s'appuie sur la richesse exceptionnelle du patrimoine francilien, unique au monde en termes de qualité, d'intérêt et de concentration.

Cette situation favorable ne doit toutefois pas conduire à négliger les menaces liées, d'une part, au

renforcement des destinations concurrentes traditionnelles et à l'émergence de nouvelles et, d'autre part, à l'évolution propre du secteur. Ainsi, en termes de recettes touristiques, la France a perdu son leadership et se positionne désormais au troisième rang derrière les États-Unis et l'Espagne. La question des transports, des hébergements, en nombre comme en qualité, de l'innovation des produits touristiques, puis celle de la formation des acteurs touristiques restent à faire évoluer et partager afin de capitaliser sur les atouts de l'Île-de-France.

Dans le domaine du tourisme par son rôle stratégique au niveau européen, la Région est à même de jouer un rôle fédérateur et de coordonner les actions en faveur du tourisme.

L'Île de France présente deux particularités fortes :

- d'une part, il existe une identification entre l'espace régional et la destination PARIS REGION ;
- d'autre part, notre région assure une fonction de « porte d'entrée » de la destination France, en particulier par la présence des aéroports parisiens, des grandes gares TGV, mais aussi du voisinage de l'aéroport de Beauvais.

Ces facteurs établissent la spécificité de la Région-capitale. De même, la loi NOTRe justifie, qu'au-delà des compétences reconnues par les lois de 1987 et 1992 ainsi que par le code du tourisme, la première collectivité territoriale dotée de la compétence développement économique soit à même de jouer pleinement son rôle de coordination et d'optimisation de l'action publique.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés des porteurs de projets (qui pourraient s'accroître avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024), le soutien au secteur touristique sera essentiel, notamment en matière d'hébergement, afin de compenser la baisse de fréquentation après les attentats du 13 novembre.

L'élaboration, en 2016, du nouveau schéma régional du tourisme sera un enjeu essentiel pour mobiliser les professionnels sur un objectif ambitieux de développement de l'activité.

Dans un contexte où ceux-ci sont fragilisés par une baisse de la fréquentation, le soutien de la Région est essentiel pour les aider à traverser cette période difficile et leur permettre de se développer.

Pour 2016, le budget proposé traduit cet engagement.

Ainsi, en matière d'investissement, l'action de la Région s'appuiera sur le Fonds de développement touristique régional (FDTR), destiné à répondre aux initiatives de développement de l'activité touristique, par le financement de projets structurants, d'intérêt régional et créateurs d'emplois, notamment dans le domaine de l'hébergement et du tourisme culturel.

Au titre des actions menées en fonctionnement, la Région diminuera sa dotation à son organisme associé, le Comité régional du tourisme (CRT), afin de contribuer au nécessaire effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement régionales et de tirer les premières conséquences du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Elle concentrera ses moyens en faveur de la promotion et de l'accueil et mettra en place un « Fonds de soutien au secteur touristique ». Doté de 1 M€, ce nouveau dispositif pourra se traduire, d'une part, par des actions de promotion ciblées pour la reconquête des clientèles traditionnelles qui ont momentanément délaissé la destination suite aux attentats de Paris et, d'autre part, par la mise en place d'aides à destination des entreprises du secteur touristique mises en difficulté par la baisse de fréquentation.

Le partenariat noué avec l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), notamment en matière de tourisme social et des jeunes, sera réévalué, ainsi que son soutien au cluster tourisme du Val d'Europe et au réseau "acteurs tourisme durable".

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2016

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	26,800	19,607	12,500	10,700	8,703	13,250
56 - Technologies de l'information et de la communication	26,800	19,607	12,500	10,700	8,703	13,250
Aide au développement du territoire numérique	26,800	19,607	12,500	10,700	8,703	13,250
<i>HP56-001</i>	26,800	3,607	2,500	10,700	8,586	11,250
<i>PJ56-001</i>					0,117	
<i>PR56-001</i>		16,000	10,000			2,000
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,500	16,000	10,000	8,000	5,894	12,000
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,300	1,389	1,000	0,450	1,426	0,350
Soutien à la vie numérique	3,000	0,853	1,000	1,250	0,971	0,700
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,365	0,500	1,000	0,412	0,200
909 - Action économique	135,500	83,033	96,100	69,700	65,447	69,460
91 - Interventions économiques transversales	64,620	24,570	33,900	33,800	25,234	18,950
Soutien à la création et au développement des entreprises	49,120	21,146	29,500	25,800	18,007	11,650
<i>HP91-001</i>	49,120	21,146	29,500	24,300	17,457	11,650
<i>PJ91-001</i>				1,500	0,550	
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	49,120	21,146	29,500	25,800	18,007	11,650
Appui au développement économique des territoires	13,500	2,204	3,000	6,000	6,092	5,800
<i>HP91-002</i>	13,500	2,204	3,000	5,000	5,648	4,500
<i>PJ91-002</i>				1,000	0,444	1,300
Immobilier d'entreprises	9,000	1,979	3,000	4,600	4,644	3,800
Zones d'activités économiques	4,000	0,225		1,200	1,448	2,000
Sauvegarde des commerces de proximité	0,500			0,200		

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
Economie sociale et solidaire	2,000	1,220	1,400	2,000	1,135	1,500
<i>HP91-003</i>						
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,220	1,400	2,000	1,135	1,500
92 - Recherche et innovation	39,500	28,441	29,500	20,200	26,039	27,160
Soutien à l'innovation technologique	12,500	7,635	8,500	7,700	6,515	7,300
<i>HP92-002</i>	12,000	7,635	6,500	7,100	6,515	6,000
<i>PJ92-002</i>	0,500			0,600		0,300
<i>PR92-002</i>			2,000			1,000
Aide à l'innovation des entreprises	12,000	7,500	8,500	7,100	5,600	7,000
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	0,500	0,135		0,600	0,915	0,300
Soutien aux pôles de compétitivité	27,000	20,806	21,000	12,500	19,524	19,860
<i>HP92-005</i>						
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	6,868	5,000	6,500	8,690	9,460
Soutien à la partie privée des projets des pôles	15,000	13,938	16,000	6,000	10,834	10,400
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	26,380	25,809	28,700	12,200	10,830	19,350
Soutien à l'industrie et aux autres services	26,000	25,671	27,820	12,000	10,714	18,800
<i>HP94-001</i>						
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	26,000	25,671	27,820	12,000	10,714	18,800
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,380	0,138	0,880	0,200	0,116	0,550
<i>HP94-002</i>						
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,380	0,138	0,880	0,200	0,116	0,550

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
95 - Tourisme et thermalisme	5,000	4,213	4,000	3,500	3,344	4,000
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,213	4,000	3,500	3,344	4,000
<i>HP95-001</i>						
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,213	4,000	3,500	3,344	4,000
TOTAL	162,300	102,640	108,600	80,400	74,150	82,710
HP	161,800	86,640	96,600	77,300	73,039	78,110
PJ	0,500			3,100	1,111	1,600
PR		16,000	12,000			3,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires	13,250
Sous fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication	13,250
204132 : Départements - Bâtiments et installations	6,095
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,795
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	3,048
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	3,312
CHAPITRE 909 - Action économique	69,460
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	18,950
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,895
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	4,359
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	10,233
271 : Titres immobilisés (droits de propriété)	2,463
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	27,160
204162 : SPIC - Bâtiments et installations	0,679
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	7,469
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	19,012
Sous fonction 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	19,350
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	1,161
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	17,415
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,774
Sous fonction 95 - Tourisme et thermalisme	4,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,600
204152 : Autres grpts de coll. et EPLE - Bâtiments et installations	1,200
20418 : Organismes publics divers	0,400
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,800
TOTAL	82,710

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Programme : Aide au développement du territoire numérique

La mise en œuvre du budget 2016 s'articule autour de trois familles d'actions, chacune d'entre elles déclinées en différents dispositifs, pour un budget total de **12,500 M€ en autorisations de programme et 13,250 M€ en crédits de paiement**.

Action : Aide aux projets d'infrastructures haut débit

La conclusion du CPER 2015-2020 offre un cadre renouvelé pour le déploiement des infrastructures de haut-débit. Dans ce cadre, l'intervention régionale assurera la poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) en partenariat avec les Conseils départementaux signataires : l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise.

Une enveloppe de **10 M€ en autorisations de programme** est proposée ainsi que **12 M€ en crédits de paiement** couvrant les mises en chantiers des projets engagés les années antérieures.

Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Les actions relatives à la diffusion des usages et contenus numériques recouvrent les domaines d'intervention suivants :

- les initiatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en vue de la numérisation, la valorisation et la diffusion des fonds pédagogiques ;
- les projets de collectivités sélectionnés dans le cadre du dispositif e-administration.

L'enveloppe proposée en 2016 s'établit à **1,000 M€** en autorisations de programme.

Par rapport à 2015, l'objectif est de concentrer les financements régionaux sur les projets d'e-éducation, d'open data et d'e-santé, les dispositifs d'e-inclusion et ApprenTic n'étant plus dotés.

Action : Soutien à la vie numérique

Cette action finance l'appel à projets « prototypes » mis en œuvre dans le cadre du Festival Futur en Seine. Il est proposé de doter cette action à hauteur du réalisé 2015 afin de permettre de maintenir le nombre de projets soutenus et conforter ainsi la Région comme principal partenaire des PME du numérique par la mise en avant du potentiel francilien en matière d'expérimentations et de prototypes technologiques. Comme les années précédentes, ceux-ci seront présentés à l'occasion de l'édition 2017 de Futur en Seine.

L'enveloppe proposée en 2016 s'établit à **1,000 M€** en autorisations de programme.

Action : Espaces de travail collaboratifs

Le financement de nouveaux espaces de travail collaboratif fait l'objet d'un effort financier particulier en 2016, avec une dotation globale de 3 M€ en autorisations de programme, répartie comme suit :

- 2,500 M€ seront portés par le budget relatif à la ruralité afin de financer en priorité les projets des territoires de la grande couronne et des territoires ruraux ;
- **0,500 M€** sont maintenus sur le budget du développement économique pour la poursuite de projets initiés dans les appels à projets successifs de la Région.

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Ce programme regroupe l'ensemble des outils de financement des entreprises : capital amorçage et investissement, prêts d'honneur, garanties d'emprunt, aides aux entreprises en difficulté (Rebonds), ainsi que les investissements dans les Points d'Accueil à la Création d'Entreprises (PACE) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est proposé de doter ce programme de **29,500 M€ en autorisations de programme et 11,650 M€ en crédits de paiement.**

Action : Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

Cette action s'articule autour de dispositifs qui contribuent à faciliter l'accès aux financements bancaires, à conforter les fonds propres des entreprises et à mieux accompagner les entreprises en difficultés conjoncturelles. Ces dispositifs créent les conditions les plus favorables à la création, au développement et à la transmission des entreprises.

Les 29,500 M€ d'autorisations de programme se répartissent entre six principaux champs d'intervention.

- **Le fonds de garantie (FRG) Région/BpiFrance Ile-de-France**

Afin de poursuivre l'activité en garantie d'emprunt des TPE et PME/PMI, il est proposé de doter le fonds régional de garantie BpiFrance Ile-de-France à hauteur de **6,300 M€**.

Compte tenu de la renégociation de la convention BpiFrance/Région Ile-de-France formalisée dans la signature de la convention FRG 2 à la fin de l'année 2015, cette dotation permettra de co-garantir plus de 1 000 dossiers de prêts déposés par des entreprises qui n'auraient pu accéder à la ressource bancaire privée dans les mêmes proportions, que ce soit au regard du montant emprunté ou du nombre de dossiers de prêts accordés.

- **Les fonds de prêts d'honneur**

Il est proposé une dotation de **10,900 M€** d'autorisations de programme pour l'ensemble de l'activité des fonds de prêts d'honneur dédiés aux TPE et aux start-up franciliennes tels que les réseaux Initiative et Entreprendre ou Scientipôle Initiative. Cette dotation permet :

- de maintenir l'activité des fonds de prêts d'honneur aux TPE avec un objectif de plus de 1 500 prêts en 2016 à hauteur de 2,300 M€, compte tenu du recyclage des fonds, grâce aux remboursements des prêts antérieurs ;

- d'assurer la contrepartie régionale à hauteur de 8,600 M€ nécessaire à la mobilisation d'une enveloppe de FEDER équivalente, permettant ainsi de relever le plafond des prêts d'honneur accordés aux entreprises innovantes. Ce sont a minima 120 entreprises qui pourront bénéficier d'un prêt de 90 000 € au lieu des 60 000 € accordés habituellement.

Par ailleurs, il est proposé **1,600 M€** d'autorisations de programme pour un nouveau dispositif de prêts dédiés aux libraires.

- **Les fonds d'investissement régionaux**

La gamme régionale de fonds couvre les besoins en capital amorçage et capital développement des TPE et PME/PMI qui ne trouveraient pas de solution de financement auprès des investisseurs privés. Ces prises de participation sont toujours minoritaires. Compte tenu de leur niveau d'activité et des dotations régionales accordées sur les précédents exercices, ces fonds disposent de ressources suffisantes sans recourir à un nouvel abondement régional.

Il est proposé **7 M€** d'autorisations de programme pour un nouveau fonds de soutien à l'implantation d'activités commerciales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'intervention régionale se faisant par le biais de prises de participation en quasi fonds propres.

- **Rebonds, le dispositif d'accompagnement des entreprises en difficulté**

Ce dispositif vise l'anticipation et l'accompagnement des entreprises en difficulté. Il propose différentes modalités de soutien selon le degré de difficultés rencontrées et le stade d'avancement de ces difficultés. Une dotation de **2 M€** en autorisations de programme est proposée pour la mise en place des différents étages de ce dispositif : Rebond Prévention (prêts de trésorerie lors de difficultés conjoncturelles, en lien

avec BpiFrance Ile-de-France), Rebond Sauvegarde (aide à la mise en œuvre d'un plan de restructuration avec maintien d'emplois), Rebond Reprise (aide à une reprise au Tribunal de commerce avec maintien d'emplois).

- **Les primes à la création pour les bénéficiaires de microcrédits ADIE**

Une dotation de **1,200 M€**, cohérente par rapport aux objectifs d'activité, est proposée pour permettre le versement de primes au démarrage et à l'embauche des créateurs financés et accompagnés par l'ADIE. Le montant de ces primes dépend du montant du microcrédit associé, du régime fiscal et du secteur d'activité.

- **Les Points d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE)**

Ces espaces, implantés au cœur des quartiers politique de la ville, ont vocation à assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projets de création d'activités, issus de ces territoires. Il est proposé une dotation de **0,500 M€** d'autorisations de programme pour soutenir les investissements initiaux et de procéder à une évaluation des dispositifs.

Programme : Appui au développement économique des territoires

Dans le cadre renouvelé de la loi NOTRe et au regard d'une moindre présentation de dossiers de la part des collectivités, il est prévu une enveloppe de **3,000 M€** d'autorisations de programme pour les projets relatifs au parcours résidentiel du créateur d'entreprises innovantes, ce qui représente un niveau soutenu par rapport aux affectations votées en 2015 (2,2 M€ d'autorisations de programme votées).

Action : Immobilier d'entreprises

Concernant le volet immobilier d'entreprises, il est prévu d'accompagner prioritairement en 2016, sous réserve de leur conformité aux règlements régionaux, les projets présentés par les collectivités dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés inscrits au programme opérationnel régional FEDER-FSE ainsi que des projets relatifs à la résorption des friches industrielles.

Il est proposé pour répondre à l'ensemble de ces projets une enveloppe de **3 M€ en autorisations de programme**.

Action : Zones d'activités économiques

Afin de couvrir les engagement pris pour les projets de requalification des zones d'activités économiques inscrits aux contrats de développement territoriaux et dans les Pactes, une enveloppe de **2 M€ de crédits de paiement** est proposée au budget 2016.

Action : Sauvegarde des commerces de proximité

Cette action, qui n'a fait l'objet d'aucune affectation en 2015, est désormais rattachée au programme 94002 dédié au soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art.

Programme : Economie sociale et solidaire

Ce programme regroupe les outils de financement des entreprises sociales et solidaires ainsi que le soutien en investissement des projets portés par les structures d'insertion par l'activité économique. Il fera l'objet d'une enveloppe de **1,400 M€** d'autorisations de programme.

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

Le soutien à l'économie sociale et solidaire recouvre plusieurs dispositifs. La dotation prévue au budget 2016 permettra d'abonder :

- le fonds de garantie France Active à hauteur de 0,500 M€, pour plus de 600 TPE et 150 entreprises sociales et solidaires ;
- le fonds de prêts d'honneur de l'ADIE, complémentaire au microcrédit, à hauteur de 0,300 M€, pour plus de 1 000 prêts d'honneur octroyés ;
- le volet investissement de l'Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economie (ARSIE) à hauteur de 0,600 M€, pour environ 40 bénéficiaires.

92 - Recherche et innovation

Programme : Soutien à l'innovation technologique

Il est prévu pour ce programme un montant de **8,500 M€** d'autorisations de programme, soit une hausse de 1 M€ par rapport aux affectations 2015, afin d'aider les PME dans la réalisation de leurs projets de recherche-développement et d'innovation, depuis la preuve du concept à la mise en œuvre d'expérimentations et de démonstrateurs. Cet accompagnement se fait dans le cadre d'un hébergement des PME dans des structures dédiées, telles que les incubateurs, qui bénéficient par ailleurs d'un soutien régional pour leur fonctionnement.

Action : Aide à l'innovation des entreprises

Le soutien régional à l'innovation des entreprises et au renforcement du potentiel d'innovation se décline dans trois types d'aides en fonction du niveau d'innovation de leurs projets :

- l'Aide à la MAuration de projets innovants (AIMA), constituant le volet faisabilité du projet ;
- l'Aide à l'Innovation Responsable (AIR), dédiée aux éco-innovations et à l'éco-design pour adosser les projets de R&D&I aux critères du développement durable ;
- l'Aide à l'eXPérimentation (AIXpé), constituant le volet expérimentation *in situ* et *in vivo* du projet.

Ces aides ont été créées respectivement en 2009 et 2012 dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Ecologique et Sociale (FRICES) monté conjointement avec BpiFrance. AIMA et AIXPé sont cofinancées par la Région et BpiFrance tandis que AIR est entièrement financée par la Région.

Il est proposé de reconduire ces actions en leur affectant une dotation globale de **8,500 M€** d'autorisations de programme pour 2016, dont une partie relève du Contrat de plan État Région 2015-2020. Ces crédits seront à répartir au sein du FRICES entre les trois dispositifs.

Il est prévu, dans le cadre du CPER 2015-2020, un financement régional des projets d'expérimentation dans la thématique de la santé en partenariat avec l'Agence Régionale pour la Santé (ARS). 2 M€ seront mobilisés en 2016 en autorisations de programme sur ce volet spécifique.

Programme : Soutien aux pôles de compétitivité

Le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité est un axe fort de la politique régionale. La politique nationale de soutien aux pôles de compétitivité a été reconduite avec une enveloppe du Fond Unique Interministériel (FUI) à hauteur de 160M€. L'effet de levier des aides régionales (aides totales obtenues / subventions régionales), de l'ordre de 4, indique que le dispositif bénéficie encore d'un large partenariat public associant l'État, la Région et les Départements, comme en témoignent les signatures par l'ensemble des financeurs des Contrats de Performance 2013-2019.

En dotant ce dispositif de **21 M€** d'autorisations de programme en 2016, la Région pourra continuer à jouer un rôle déterminant dans l'attribution d'aides publiques aux projets franciliens de R&D collaborative, notamment en direction des PME. L'enveloppe financera des démonstrateurs, des expérimentations et des prototypes, le cas échéant par appels à projets spécifiques, en aval de projets de recherche collaboratifs précédemment accompagnés.

Action : Soutien à la partie publique des pôles

Une dotation de **5 M€** est proposée pour les laboratoires publics associés à ces projets, en phase avec le volume budgétaire de l'année 2015 au cours de laquelle 6,9 M€ d'autorisations de programme ont été votées, dont 0,6 M€ de réaffectations.

Action : Soutien à la partie privée des projets des pôles

Une dotation de **16 M€** est proposée pour les acteurs privés (PME, ETI et grandes entreprises) associés à ces projets, l'effort de la Région étant particulièrement accru par rapport à 2015 où 13,9 M€ d'autorisations de programme ont été votées, dont 1,4 M€ de réaffectations.

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

Action : Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires

Cette action permet de soutenir les entreprises lauréates du dispositif **PM'up**. Ces PME/PMI bénéficient d'un accompagnement durant trois ans pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement ambitieuse et responsable.

Pour soutenir la création d'emplois dans ces entreprises, la Région mobilise une subvention pouvant atteindre 250 000 € sur trois ans. Cette aide est conditionnée à la mise en place d'une démarche de progrès RSE.

Une enveloppe d'AP de **27,820 M€** en autorisations de programme est proposée en 2016. Elle doit permettre de mobiliser les aides relatives à :

- l'accompagnement de **150 entreprises supplémentaires**, au titre de la première année de leur projet, dont 90 dans le cadre de l'appel à projet du second semestre 2015 et 60 retenues au fil de l'eau en 2016,
- la poursuite en année 2 ou 3 des projets des **324 entreprises** retenues fin 2013, 2014 et au premier semestre 2015.

Afin de simplifier le dispositif et d'accélérer les délais de sélection des entreprises, les affectations 2016 se feront au fil de l'eau et non plus par appels à projets semestriels.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Action : Soutien aux investissements matériels et immatériels

Il est proposé une dotation de **0,880 M€** en autorisations de programme.

Ce soutien concerne d'une part les entreprises artisanales inscrites dans des démarches exemplaires d'investissements visant à réduire leur empreinte écologique. 0,380 M€ seront consacrés à des projets permettant aux entreprises d'augmenter le niveau de protection de l'environnement découlant de leurs activités, en allant au-delà de la simple mise aux normes.

Par ailleurs, un **fond de sauvegarde des commerces de proximité** sera créé pour un total de 3,500 M€ dont 3 M€ sont directement portés par le budget aménagement et ruralité afin de concentrer les investissements sur les territoires de la grande couronne et les territoires ruraux. Une enveloppe de 0,500 M€ est maintenue sur le budget du développement économique pour assurer les opérations complémentaires.

95 - Tourisme et thermalisme

Programme : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

Action : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

Première industrie régionale, le tourisme génère plus de 600.000 emplois directs et indirects. Cette activité représente plus de 7% du PIB régional et continue à se développer.

Le tourisme est également un atout majeur pour l'attractivité de la Région Ile-de-France. Première destination mondiale, Paris et sa Région n'est toutefois que troisième en terme de retombées économiques, par ailleurs les récents attentats ont fragilisé les professionnels qui attendent de la Région un soutien pour traverser cette période difficile.

Dans le contexte actuel de fragilisation du secteur touristique, l'élaboration en 2016 du nouveau schéma régional du tourisme et des loisirs prend une importance particulière. En effet, dans le domaine du tourisme par son rôle stratégique au niveau européen, la Région est à même de jouer un rôle fédérateur et de coordonner les actions en faveur du tourisme.

Mis en place en 2012, le Fonds de développement touristique régional (FDTR) a comme objectif de soutenir des projets créateurs d'emplois pérennes et s'inscrivant dans une dynamique de développement territorial, assise sur une destination existante ou émergente.

Afin de renforcer son impact sur la création d'emplois, le FDTR cherche à maximiser l'effet-levier, en mettant en synergie les outils régionaux d'aide aux projets des opérateurs touristiques publics et privés avec d'autres dispositifs, au titre du développement économique, mais aussi de la culture et de l'aménagement notamment et en mutualisant les crédits régionaux avec des financements tels que le fonds « France investissement tourisme » mis en place fin 2015 par la BPI et des aides d'autres collectivités ainsi que les fonds européens.

La dotation proposée est de **4 M€**. Elle correspond aux besoins pressentis pour la réalisation de deux appels à projet dans le cadre du FDTR.

Concernant les crédits de paiement, la dotation proposée de **4 M€** permettra de faire face aux demandes de paiement correspondant aux dossiers financés dans le cadre du FDTR ainsi qu'au solde d'opérations, plus anciennes, financées sur les précédents dispositifs.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2016

RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
935 - Aménagement des territoires	3,708	2,829	2,700	3,344	3,451	2,605
56 - Technologies de l'information et de la communication	3,708	2,829	2,700	3,344	3,451	2,605
Aide au développement du territoire numérique	2,100	1,221	1,900	1,736	1,843	1,805
<i>HP56-001</i>						
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	0,850	0,124		0,650	0,351	
Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	1,250	1,097	1,900	1,086	1,492	1,805
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC	1,608	1,608	0,800	1,608	1,608	0,800
<i>HP56-003</i>						
La Fonderie	1,608	1,608	0,800	1,608	1,608	0,800
939 - Action économique	63,632	55,811	49,731	56,696	61,063	51,716
91 - Interventions économiques transversales	27,859	23,929	20,203	22,706	26,497	19,698
Soutien à la création et au développement des entreprises	4,897	3,344	3,062	3,100	3,327	3,062
<i>HP91-001</i>						
Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement	4,797	3,344	3,062	3,000	3,327	3,062
Engagements des acteurs économiques dans la COP 21	0,100			0,100		
Appui au développement économique des territoires	0,750	0,675	0,600	0,600	0,515	0,600
<i>HP91-002</i>						
Soutien aux projets de développement économique locaux	0,750	0,675	0,600	0,600	0,515	0,600
Economie sociale et solidaire	8,436	5,939	5,300	4,583	6,531	5,055

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<i>HP91-003</i>						
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,436	5,939	5,300	4,583	6,531	5,055
Appui à l'attractivité et au développement économique francilien	13,776	13,971	11,241	14,423	16,124	10,981
<i>HP91-006</i>	13,476	13,671	11,041	13,731	15,824	10,781
<i>PJ91-006</i>	0,300			0,692	0,060	
<i>PR91-006</i>		0,300	0,200		0,240	0,200
Agence Régionale de Développement (ARD)					1,916	
Divers organismes de développement économique	0,795	0,990	1,260	1,442	0,981	1,000
Paris Région Entreprises (PRE)	12,981	12,981	9,981	12,981	13,227	9,981
92 - Recherche et innovation	9,163	6,784	5,897	5,530	6,496	5,947
Soutien à l'innovation technologique	7,463	5,064	4,197	4,130	4,910	4,247
<i>HP92-002</i>	2,463	5,064	4,197		2,474	3,697
<i>PJ92-002</i>	5,000			4,130	2,436	0,550
Structures d'appui à l'innovation	7,313	4,794	3,847	4,130	4,815	3,997
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,270	0,350		0,095	0,250
Soutien aux pôles de compétitivité	1,700	1,720	1,700	1,400	1,586	1,700
<i>HP92-005</i>		1,720	1,700		0,838	1,700
<i>PJ92-005</i>	1,700			1,400	0,748	
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,700	1,720	1,700	1,400	1,586	1,700
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	5,610	4,099	3,960	7,460	7,072	6,400
Soutien à l'industrie et aux autres services	4,910	3,679	3,260	7,060	6,261	6,000
<i>HP94-001</i>	0,410	3,679	3,260	5,560	4,231	3,700
<i>PJ94-001</i>	4,500			1,500	2,030	2,300
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,910	3,679	3,260	7,060	6,246	6,000
Assises de l'industrie					0,015	
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,700	0,420	0,700	0,400	0,811	0,400

PROJET DE BUDGET 2016
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2016

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT			CREDITS DE PAIEMENT		
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	Proposition BP 2016	BP 2015	Prévision de consomma- tion au 31/12	Proposition BP 2016
	M €	M €	M €	M €	M €	M €
<i>HP94-002</i> Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,420	0,700	0,400	0,811	0,400
95 - Tourisme et thermalisme	21,000	20,999	19,671	21,000	20,998	19,671
Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	2,548	2,547	3,583	2,548	2,547	3,583
<i>HP95-001</i> Réseaux d'accueil et d'information touristique	2,548	2,547	2,583	2,548	2,547	2,583
Fonds de soutien au secteur touristique			1,000			1,000
Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	18,452	18,452	16,088	18,452	18,451	16,088
<i>HP95-002</i> Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	18,411	18,411	16,047	18,411	18,411	16,047
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,041	0,040	0,041
TOTAL	67,340	58,640	52,431	60,040	64,514	54,321
HP	55,840	58,340	52,231	52,318	59,000	51,271
PJ	11,500			7,722	5,274	2,850
PR		0,300	0,200		0,240	0,200

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires	2,605
Sous fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication	2,605
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,100
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,505
CHAPITRE 939 - Action économique	51,716
Sous fonction 91 - Interventions économiques transversales	19,698
617 : Études et recherches	0,399
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,200
65734 : Communes et structures intercommunales	0,399
65738 : Organismes publics divers	0,599
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	18,101
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	5,947
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,100
6233 : Foires et expositions	0,235
6238 : Divers	0,060
65738 : Organismes publics divers	2,059
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	3,493
Sous fonction 94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	6,400
611 : Contrats de prestations de services	0,192
617 : Études et recherches	0,192
65738 : Organismes publics divers	3,456
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,560
Sous fonction 95 - Tourisme et thermalisme	19,671
6568 : Autres participations	0,011
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	19,660
TOTAL	54,321

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Programme : Aide au développement du territoire numérique

Des actions en faveur de la diffusion des outils des technologies de l'information et de la communication, de leurs usages, services et contenus sont mises en œuvre conjointement à l'accompagnement des projets d'aménagement numérique du territoire. Dans un objectif de stimulation du potentiel de créativité et de foisonnement des talents franciliens, une dotation de **1,900 M€ d'autorisations d'engagement et de 1,805 M€ de crédits de paiement** est proposée sur le programme du développement du territoire numérique.

Action : Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique

Les affectations du programme sont concentrées en 2016 sur l'appui aux acteurs. Elles financeront ainsi la promotion des talents des entreprises franciliennes au travers d'évènements ciblés, tel que Futur en Seine et Viva Technology.

Programme : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC

Action : La Fonderie

Le budget de la Fonderie, agence régionale du numérique, est réduit de 50% par rapport à 2015, soit une **dotation en autorisations d'engagement et crédits de paiement de 0,800 M€**. Cette baisse est permise par la situation de trésorerie de l'organisme, excédentaire, et doit s'accompagner d'un recentrage de ses missions sur des fonctions de support de la politique régionale.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Ce programme porte en particulier le soutien régional aux opérateurs de la gamme de financement régionale et il intègre les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il est proposé une **dotation de 3,062 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement**.

Action : Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs dédiés à la création et au premier développement des entreprises, par la mise disposition des entreprises de plateformes dématérialisées ou à travers des crédits d'intervention.

- **Les plateformes dématérialisées**

Une dotation de **0,145 M€** est prévue pour la redéfinition de la cible et du contenu du site internet **creersaboite.fr**.

La plateforme de dématérialisation des marchés publics « **Maximilien** » est dotée de **0,200 M€** afin d'animer ce portail des marchés publics franciliens (avis de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau des acheteurs publics). Le groupement d'intérêt public porteur de la plate-forme compte 80 adhérents au 31/12/15. Il fera l'objet d'une évaluation en 2016.

- **Le soutien aux opérateurs du financement**

Les réseaux de **Business Angels** sont soutenus à hauteur de **0,192 M€**. Les 11 associations partenaires soutenues dans ce cadre présentent chaque année plus de 700 projets franciliens à leurs membres afin qu'ils investissent dans des entreprises en création et les accompagnent dans la durée.

Les plateformes locales, départementales et régionales de **prêts d'honneur** sont soutenues à hauteur de **1,750 M€**. Ce réseau regroupe 19 associations et permet de financer plus de 1 500 entreprises par an pour un montant moyen de prêt d'honneur d'environ 15 000 € avec un effet levier de l'ordre de 6 (ce qui signifie qu'1 € de prêt d'honneur permet de lever 6 € de prêt bancaire). Le prêt d'honneur accordé à une entreprise innovante peut atteindre 60 000 €, voire 90 000 € dans le cadre du fonds d'ingénierie financière cofinancé par le FEDER.

- Les dispositifs renouvelés en faveur de **l'entrepreneuriat** en Ile-de-France et de **l'attractivité économique des quartiers** prioritaires de la politique de la ville

Ces dispositifs sont dotés de **0,775 M€** pour poursuivre le soutien régional en fonctionnement aux Points d'Accueil Création d'Entreprises (**PACE**) dans les quartiers, aux conventions d'affaires **Créarif** et aux structures partenaires de l'École Régionale de Projets (**ERP**).

Programme : Appui au développement économique des territoires

Action : Soutien aux projets de développement économique locaux

Il est proposé une enveloppe de **0,600 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement** pour soutenir les initiatives économiques des territoires engagées dans les Pactes pour le développement des territoires.

Cette dotation permet de soutenir des actions stratégiques issues des territoires prioritaires, soit parce qu'ils représentent des pôles de développement important, soit parce qu'ils constituent des territoires en difficulté à fort potentiel.

Programme : Economie sociale et solidaire

Ce programme contribue à soutenir les structures d'accompagnement à la création d'activités sociales et solidaires (dont l'Atelier et les couveuses), les opérateurs de la gamme de financement ESS, les dynamiques sectorielles ainsi qu'un nouveau fonds dédié.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce programme, il est proposé une enveloppe de **5,300 M€ en autorisations d'engagement et 5,055 M€ en crédits de paiement**.

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

Cette action abonde six familles de dispositifs.

- Le soutien au fonctionnement de l'**Atelier** à hauteur de **0,500 M€**.
- L'appui aux **47 Couveuses et Coopératives d'Activités et d'Emplois** à hauteur de **2,100 M€** pour accompagner près de 1 000 porteurs de projets et sécuriser la création d'entreprises.
- Le soutien au fonctionnement des **opérateurs de la gamme de financement ESS** réparti entre :
 - le **réseau France Active** (Ile-de-France Active et les huit fonds territoriaux) pour son activité de financement des TPE et des entreprises sociales et solidaires à hauteur de **0,760 M€**. France Active développe des solutions de financement (prêts, garanties d'emprunt, contrats d'apport associatif) et accompagne individuellement chaque porteur de projet. La dotation régionale permet d'accompagner plus de 600 TPE et environ 150 entreprises sociales et solidaires ;
 - l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (**ADIE**) pour son activité de financement à la création des entreprises par le micro-crédit à hauteur de **0,600 M€**. La dotation régionale permet l'accompagnement de plus de 1 300 créateurs qui bénéficient d'un micro-crédit et/ou d'un prêt d'honneur.
- Le soutien à l'**Union Régionale des SCOP (Urscop)** à hauteur de **0,150 M€**.
L'Urscop a pour missions la sensibilisation au modèle SCOP et l'accompagnement d'une quarantaine de projets de création, reprise ou transmission sous forme de SCIC ou de SCOP.
- Le soutien aux **filières** stratégiques de l'ESS et aux pôles territoriaux de coopération économique (**PTCE**) pour **0,500 M€**.
Les filières retenues dans le programme triennal sont : le commerce équitable, l'insertion par l'économie et le secteur sanitaire et social.
- L'émergence d'un **nouveau de fonds de soutien à la création et au développement d'activités sociales et solidaires**, en partenariat avec des opérateurs privés, pour **0,690 M€**.

Programme : Appui à l'attractivité et au développement économique francilien

Action : Divers organismes de développement économique

Cette action est dotée de **1,260 M€ en autorisations d'engagement et 1,000 M€ en crédits de paiement**.

Hors CPER, elle permet de financer des points de présence à l'international, complémentaires à ceux de Paris Région Entreprises.

Elle permet également de financer les cotisations et subventions à verser aux organismes partenaires de la Région (CODEV, ORIE, CERC, RTES, P3MIL, l'institut de l'économie circulaire, Pacte PME, GIP Emploi Roissy, Orly International, Hubstart notamment).

Ces organismes sont des lieux d'analyse et de production de données économiques et sociales utiles aux processus d'élaboration des politiques publiques régionales. Ils sont aussi pour certains des outils d'animation de politiques économiques et d'attractivité infrarégionales et d'interface entre les acteurs économiques et les institutions publiques.

Le financement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) a été reconduit **dans le Contrat de Plan État Région 2015-2020**, à hauteur de 0,200 M€ par an. Cet organisme, cofinancé par l'État, l'ANACT, la Région et le Fond social européen, a pour mission d'appuyer

les entreprises et leurs partenaires dans leur démarche de promotion des actions d'amélioration des conditions de travail et de la performance économique.

Action : Paris Région Entreprises (PRE)

Il est proposé une dotation de **9,981 M€** en faveur de l'agence Paris Région Entreprises.

Cette agence, produit de la fusion de l'Agence Régionale de Développement (ARD) et du Centre Francilien de l'Innovation (CFI), a été créée le 1^{er} juillet 2014. Ses missions principales sont recentrées sur la valorisation de l'attractivité économique francilienne et l'accompagnement d'investisseurs susceptibles de s'implanter en Ile-de-France et contribuant à un développement dynamique et innovant de l'économie francilienne.

92 - Recherche et innovation

Programme : Soutien à l'innovation technologique

L'enveloppe de 4,197 M€ en autorisations d'engagement et 4,247 M€ en crédits de paiement, appuie plusieurs acteurs franciliens de l'accompagnement de l'innovation : le Lieu du Design ainsi que les incubateurs et différents clusters (OpticsValley, Capital Games, Silver Valley). Ce programme abonde également la communication et les études du secteur du développement économique.

Action : Structures d'appui à l'innovation

Les structures d'appui à l'innovation se répartissent entre :

- **des structures d'aide à la maturation de projets innovants (incubateurs)**

Leur objectif est de favoriser l'émergence et la finalisation d'entreprises, de produits et de services innovants.

Une dotation de **2,300 M€** est proposée, dans la continuité de l'appel à projets triennal lancé en 2014 qui a permis de conforter le développement de 23 nouvelles structures d'accompagnement.

- **l'organisme associé le Lieu Du Design**

Il accompagne les PME et PMI dans leurs démarches d'intégration du design comme élément de leurs innovations.

La subvention de fonctionnement accordée pour 2016 à hauteur de **0,900 M€**, en baisse de 42% par rapport à 2015, prend en compte la situation excédentaire de trésorerie de l'organisme et doit d'accompagner d'un recentrage de ses missions en lien direct avec les entreprises.

- **les réseaux d'acteurs sectoriels en Ile-de-France**

OpticsValley est financé en 2016 à hauteur de **0,300 M€** (baisse de 0,1 M€ par rapport à 2015), pour ses actions de mise en relation des universités, écoles, laboratoires et entreprises sur les volets de l'instrumentation, des éco-activités et des télécoms. Opticsvalley maintient son travail d'animateur, de fédérateur et d'accompagnateur pour les membres de son réseau et axe sa stratégie selon trois axes : offrir de nouveaux services à valeur ajoutée pour les entreprises et les centres de recherche ; accentuer l'effort au sein des programmes régionaux et départementaux ; dynamiser la filière optique. En outre, lauréat d'un programme investissement d'avenir, OV s'impliquera dans l'animation de la filière photonique française.

Capital Games bénéficiera d'une dotation de **0,167 M€**. Ce cluster francilien sur la thématique des jeux vidéo assure la sensibilisation, la formation et l'évènementiel autour de l'industrie des jeux vidéo. Il est également labellisé grappe d'entreprises (comme OV).

Silver Valley, un réseau de 170 acteurs de la filière Silver Économie qui favorise le développement de nouvelles solutions au profit du mieux vieillir, est soutenu par un financement de **0,180 M€**.

Action : Etudes et communication citoyenne

Dotée de 0,350 M€ en autorisations d'engagement, cette action porte d'une part l'évaluation de l'action régionale en matière de développement économique et d'autre part les prestations nécessaires à la réalisation de supports de communication afin de valoriser la politique régionale de l'innovation.

Programme : Soutien aux pôles de compétitivité

Action : Gouvernance des pôles de compétitivité

Le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité est un axe fort de la politique régionale, réaffirmé en 2013 avec la signature par la Région des nouveaux Contrats de performance 2013-2019 avec chacun des pôles franciliens.

En dotant ce dispositif de 1,700 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, le Conseil Régional pourra honorer les engagements de financement inscrits dans ces contrats et soutenir des actions spécifiques interpôles.

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

Une enveloppe totale de 3,260 M€ en autorisations d'engagement et 6,000 M€ en crédits de paiement est prévue pour 2016.

Action : Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

En autorisations d'engagement, le soutien aux plans filières bénéficie d'un financement de **3,260 M€ en autorisations d'engagement**, dans la continuité du niveau des affectations 2015, en appui des filières Eco-activités, Optique et Systèmes Complexes, Numérique et de l'interfilières Industries (mécanique, aéronautique et automobile).

En crédits de paiement, la dotation à hauteur de 6 M€ couvre les engagements des plans filières ainsi que le solde des engagements passés sur le dispositif PM'up et affectés en fonctionnement jusqu'en 2013.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Action : Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art

Il est proposé de doter l'action unique de ce programme dédié au soutien à l'artisanat de **0,700 M€ d'autorisations d'engagement et de 0,400 M€ de crédits de paiement** pour déployer les dispositifs en faveur de l'artisanat et des métiers d'art et de la création :

- faciliter la transmission en poursuivant l'effort d'évaluation des entreprises à céder et organiser la mise en relation entre cédant et repreneur (100 évaluations) ;
- accompagner le développement international au bénéfice des artisans ;
- améliorer la visibilité des métiers d'art et de la création et mieux structurer cette filière d'activité spécifique pour optimiser son développement, en soutenant notamment le salon des Métiers d'art au Carrousel du Louvre qui accueille plus de 250 artisans à chaque édition.

95 - Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Une dotation équivalente en autorisations d'engagement et crédits de paiement est proposée sur ce programme, soit un montant de 3,583 M€.

Action : Réseaux d'accueil et d'information touristique

Les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly constituent les principales portes d'entrées des touristes, en particulier étrangers, se rendant en France. A la suite de différentes enquêtes qui ont souligné la qualité insuffisante de l'accueil et de l'information touristique, la Région a mis en place dès 2006, en partenariat avec Aéroports de Paris, 7 espaces d'accueil et d'information touristique gérés par les CaRT dans les aéroports franciliens (5 à Paris-Charles-de-Gaulle et 2 à Paris-Orly).

Une nouvelle convention a été établie pour la période 2014-2018. Elle prévoit de s'orienter progressivement vers une répartition des coûts plus équilibrée en faveur de la Région. Cette évolution rend compte de la réalité d'un service dont bénéficie directement la plateforme aéroportuaire, dont la Région a eu l'initiative, et qui, son rythme de croisière maintenant atteint, doit pouvoir être aujourd'hui davantage intégré dans les services offerts par ADP à ses passagers.

La dotation proposée à hauteur de **2,583 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement permet de financer en année pleine le fonctionnement des 7 points d'accueil à Roissy et Orly, il s'agit là du montant prévu par la convention ADP Région pour l'année 2016.

Pour mémoire, la convention prévoit pour les années suivantes un montant de 2,474 M€ en 2017 et 2,516 M€ en 2018.

Action : Fonds de soutien au secteur touristique

Après les attentats de Paris, l'activité touristique en Île-de-France a baissé. Ainsi, une diminution de l'ordre de 27% de la fréquentation et de 24% en termes de retombées économiques ont-elles été observées. La création de cette action vise, d'une part, à financer des actions de promotion ciblées pour la reconquête des clientèles traditionnelles qui ont momentanément délaissé la destination suite aux attentats de Paris et, d'autre part, à mettre en place des aides à destination des entreprises du secteur touristique mises en difficulté par la baisse de fréquentation.

Programme : Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme

En matière de crédits de paiement, sur ce programme, un montant de CP identique à celui des AE, a été proposé soit 16,088 M€.

Action : Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme

La dotation proposée à hauteur de **16,047 M€** permettra de financer d'une part le Comité Régional du Tourisme (CRT) à hauteur de 14,362 M€ et, d'autre part, les Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme (CaRT) à hauteur de 1,685 M€.

• Le Comité Régional du Tourisme (CRT)

Conformément à la loi, le CRT doit élaborer en 2016, pour le compte de la Région et en lien avec les professionnels, le nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, qui vise à conforter Paris-Ile-de-France comme la première destination mondiale du tourisme.

Une convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et le CRT a été approuvée par délibération CP 14-022 du 30 janvier 2014.

La dotation de 14,362 M€ permet à l'organisme de se recentrer sur ses missions de base sans remettre en cause le fondement de ses actions.

L'Exécutif, soucieux de réaliser des économies budgétaires et de travailler à plus d'efficacité, réfléchira, en lien avec les partenaires concernés, à la perspective d'un rapprochement, voire d'une fusion, des différents organismes dédiés à la promotion du tourisme en Ile-de-France (CRT, CDT, OTCP).

- **Les Centres d'Accueil Régionaux du Tourisme (CaRT)**

L'Espace du tourisme Ile-de-France Seine-et-Marne à Disneyland Paris a été intégré au CaRT depuis le 1^{er} janvier 2015. La dotation proposée permettra d'assurer la poursuite de leurs missions.

Action : Autres soutiens dans le domaine du tourisme

Une dotation de 41 000 € marque notamment l'engagement régional en faveur du tourisme social et des jeunes à travers le soutien à l'UNAT et la participation au cluster tourisme de Marne la Vallée.

- **L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air - Ile de France (UNAT- IDF)**

Créé en 1986, cet organisme poursuit, à l'image de l'UNAT nationale, le double objectif d'une meilleure prise en compte du tourisme associatif et celui du développement d'un tourisme favorisant l'accès aux vacances pour tous et le lien social. La Région soutient l'UNAT- IDF au regard de son rôle d'animateur et de tête de réseau.

- **Le Cluster tourisme du Val d'Europe**

Créé fin 2012, le cluster tourisme du Val d'Europe, auquel la Région a décidé d'adhérer par délibération de novembre 2012, est né de la volonté conjointe des collectivités locales de l'Etat, de l'Université de Marne-la-Vallée, de la société Disneyland Paris et poursuit trois objectifs :

- *la formation* : il s'agit de créer un pôle de formation de référence internationale à la hauteur de notre destination par le biais d'un futur CFA et d'une école de tourisme de haut niveau,
- *la recherche* : il existe à ce jour très peu de recherche sur le tourisme dans les universités. L'Ile-de-France a vocation à encourager cette activité universitaire, de par la place de ce secteur dans son économie,
- *le renforcement de l'attractivité* de l'Ile-de-France face au poids de Paris avec le choix d'un territoire en ville nouvelle. Tout particulièrement, le cluster est amené à renforcer ce territoire comme une destination touristique internationale.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
905 - Aménagement des territoires						
56 - Technologies de l'information et de la communication	54,666	12,500	13,250	8,416	22,166	23,334
Aide au développement du territoire numérique	54,666	12,500	13,250	8,416	22,166	23,334
HP56-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	38,330		11,125	7,666	7,666	11,873
échéancier des CP sur AP 2016		2,500	0,125	0,750	0,500	1,125
PJ56-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,336					0,336
échéancier des CP sur AP 2016						
PR56-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	16,000		2,000		14,000	
échéancier des CP sur AP 2016		10,000				10,000
909 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	74,265	33,900	18,950	25,862	25,729	37,624
Soutien à la création et au développement des entreprises	49,041	29,500	11,650	20,400	20,000	26,491
HP91-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	48,241		6,650	10,000	10,000	21,591
échéancier des CP sur AP 2016		29,500	5,000	10,000	10,000	4,500
PJ91-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,800			0,400		0,400
échéancier des CP sur AP 2016						
Appui au développement économique des territoires	24,014	3,000	5,800	4,752	5,329	11,133
HP91-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	19,063		4,028	4,175	4,175	6,685
échéancier des CP sur AP 2016		3,000	0,472	0,577	1,154	0,797
PJ91-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	4,951		1,300			3,651
échéancier des CP sur AP 2016						
Economie sociale et solidaire	1,210	1,400	1,500	0,710	0,400	
HP91-003						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	1,210		0,890	0,320		
échéancier des CP sur AP 2016		1,400	0,610	0,390	0,400	

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2016	Proposition d'AP pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
92 - Recherche et innovation	91,486	29,500	27,160	24,519	23,256	46,052
Soutien à l'innovation technologique	11,613	8,500	7,300	4,344	3,081	5,388
HP92-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	11,313		5,545	2,394	1,131	2,243
échéancier des CP sur AP 2016		6,500	0,455	1,950	1,950	2,145
PJ92-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,300		0,300			
échéancier des CP sur AP 2016						
PR92-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AP 2016		2,000	1,000			1,000
Soutien aux pôles de compétitivité	79,873	21,000	19,860	20,175	20,175	40,664
HP92-005						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	79,873		18,810	15,975	15,975	29,114
échéancier des CP sur AP 2016		21,000	1,050	4,200	4,200	11,550
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	44,740	28,700	19,350	35,200	17,297	1,593
Soutien à l'industrie et aux autres services	44,573	27,820	18,800	35,000	17,000	1,593
HP94-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	44,573		13,000	20,000	10,000	1,573
échéancier des CP sur AP 2016		27,820	5,800	15,000	7,000	0,020
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,167	0,880	0,550	0,200	0,297	
HP94-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	0,167		0,167			
échéancier des CP sur AP 2016		0,880	0,383	0,200	0,297	
95 - Tourisme et thermalisme	11,832	4,000	4,000	4,513	4,828	2,491
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	11,832	4,000	4,000	4,513	4,828	2,491
HP95-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2016	11,832		3,400	3,313	3,668	1,451
échéancier des CP sur AP 2016		4,000	0,600	1,200	1,160	1,040
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	276,989	108,600	82,710	98,510	93,276	111,094
Total des CP sur AP antérieures à 2016	276,989		67,215	64,243	66,615	78,917
Total des CP sur AP 2016		108,600	15,495	34,267	26,661	32,177

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
935 - Aménagement des territoires						
56 - Technologies de l'information et de la communication	2,152	2,700	2,605	1,203	0,755	0,289
Aide au développement du territoire numérique	2,152	1,900	1,805	1,203	0,755	0,289
HP56-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	2,152		1,330	0,538	0,280	0,004
échéancier des CP sur AE 2016		1,900	0,475	0,665	0,475	0,285
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC		0,800	0,800			
HP56-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016						
échéancier des CP sur AE 2016		0,800	0,800			
939 - Action économique						
91 - Interventions économiques transversales	14,266	20,203	19,698	7,883	5,218	1,670
Soutien à la création et au développement des entreprises	7,095	3,062	3,062	2,800	2,812	1,483
CP91-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,683					0,683
échéancier des CP sur AE 2016						
HP91-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	6,412		1,612	2,000	2,000	0,800
échéancier des CP sur AE 2016		3,062	1,450	0,800	0,812	
Appui au développement économique des territoires	0,995	0,600	0,600	0,600	0,395	
HP91-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,995		0,300	0,300	0,395	
échéancier des CP sur AE 2016		0,600	0,300	0,300		
Economie sociale et solidaire	5,831	5,300	5,055	4,000	2,011	0,065
CP91-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,020					0,020
échéancier des CP sur AE 2016						
HP91-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	5,811		3,000	2,000	0,811	
échéancier des CP sur AE 2016		5,300	2,055	2,000	1,200	0,045
Appui à l'attractivité et au développement économique francilien	0,345	11,241	10,981	0,483		0,122
HP91-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,285		0,105	0,058		0,122
échéancier des CP sur AE 2016		11,041	10,676	0,365		
PR91-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,060		0,060			
échéancier des CP sur AE 2016		0,200	0,140	0,060		

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2016	Proposition d'AE pour 2016	Echéancier des crédits de paiement			
			2016	2017	2018	Au-delà
92 - Recherche et innovation	5,370	5,897	5,947	3,116	0,404	1,800
Soutien à l'innovation technologique	4,155	4,197	4,247	2,743	0,064	1,298
HP92-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	3,133		1,808	1,253		0,072
échéancier des CP sur AE 2016		4,197	1,889	1,133		1,175
PJ92-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	1,022		0,550	0,357	0,064	0,051
échéancier des CP sur AE 2016						
Soutien aux pôles de compétitivité	1,215	1,700	1,700	0,373	0,340	0,502
HP92-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,883		0,800	0,033		0,050
échéancier des CP sur AE 2016		1,700	0,900	0,340	0,340	0,120
PJ92-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,332					0,332
échéancier des CP sur AE 2016						
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	18,178	3,960	6,400	7,643	4,496	3,599
Soutien à l'industrie et aux autres services	17,608	3,260	6,000	7,335	4,137	3,395
HP94-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	14,178		2,619	5,227	3,322	3,009
échéancier des CP sur AE 2016		3,260	1,081	0,978	0,815	0,386
PJ94-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	3,430		2,300	1,130		
échéancier des CP sur AE 2016						
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,570	0,700	0,400	0,308	0,359	0,204
HP94-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,570		0,170	0,138	0,159	0,104
échéancier des CP sur AE 2016		0,700	0,230	0,170	0,200	0,100
95 - Tourisme et thermalisme	0,011	19,671	19,671	0,011		
Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	0,010	3,583	3,583	0,010		
HP95-001						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,010		0,010			
échéancier des CP sur AE 2016		3,583	3,573	0,010		
Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	0,001	16,088	16,088	0,001		
HP95-002						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2016	0,001		0,001			
échéancier des CP sur AE 2016		16,088	16,087	0,001		
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	39,977	52,431	54,321	19,856	10,873	7,358
Total des CP sur AE antérieures à 2016	39,977		14,665	13,034	7,031	5,247
Total des CP sur AE 2016		52,431	39,656	6,822	3,842	2,111

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	26,800	19,607	10,700	8,703
56 - Technologies de l'information et de la communication	26,800	19,607	10,700	8,703
Aide au développement du territoire numérique	26,800	19,607	10,700	8,703
<i>HP56-001</i>	26,800	3,607	10,700	8,586
<i>PJ56-001</i>				0,117
<i>PR56-001</i>		16,000		
Aide aux projets d'infrastructures haut débit	19,500	16,000	8,000	5,894
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	2,300	1,389	0,450	1,426
Soutien à la vie numérique	3,000	0,853	1,250	0,971
Espaces de travail collaboratifs	2,000	1,365	1,000	0,412
909 - Action économique	135,500	83,033	69,700	65,447
91 - Interventions économiques transversales	64,620	24,570	33,800	25,234
Soutien à la création et au développement des entreprises	49,120	21,146	25,800	18,007
<i>HP91-001</i>	49,120	21,146	24,300	17,457
<i>PJ91-001</i>			1,500	0,550
Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital	49,120	21,146	25,800	18,007
Appui au développement économique des territoires	13,500	2,204	6,000	6,092
<i>HP91-002</i>	13,500	2,204	5,000	5,648
<i>PJ91-002</i>			1,000	0,444
Immobilier d'entreprises	9,000	1,979	4,600	4,644
Zones d'activités économiques	4,000	0,225	1,200	1,448
Sauvegarde des commerces de proximité	0,500		0,200	
Economie sociale et solidaire	2,000	1,220	2,000	1,135
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	2,000	1,220	2,000	1,135

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
92 - Recherche et innovation	39,500	28,441	20,200	26,039
Soutien à l'innovation technologique	12,500	7,635	7,700	6,515
<i>HP92-002</i>	12,000	7,635	7,100	6,515
<i>PJ92-002</i>	0,500		0,600	
Aide à l'innovation des entreprises	12,000	7,500	7,100	5,600
Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques	0,500	0,135	0,600	0,915
Soutien aux pôles de compétitivité	27,000	20,806	12,500	19,524
<i>HP92-005</i>				
Soutien à la partie publique des pôles	12,000	6,868	6,500	8,690
Soutien à la partie privée des projets des pôles	15,000	13,938	6,000	10,834
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	26,380	25,809	12,200	10,830
Soutien à l'industrie et aux autres services	26,000	25,671	12,000	10,714
<i>HP94-001</i>				
Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires	26,000	25,671	12,000	10,714
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,380	0,138	0,200	0,116
<i>HP94-002</i>				
Soutien aux investissements matériels et immatériels	0,380	0,138	0,200	0,116
95 - Tourisme et thermalisme	5,000	4,213	3,500	3,344
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,213	3,500	3,344
<i>HP95-001</i>				
Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)	5,000	4,213	3,500	3,344
TOTAL	162,300	102,640	80,400	74,150
HP	161,800	86,640	77,300	73,039
PJ	0,500		3,100	1,111
PR		16,000		

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Programme : Aide au développement du territoire numérique

27% des crédits inscrits au budget en autorisations de programme n'ont pas été affectés.

Action : Aide aux projets d'infrastructures haut débit

16 M€ d'autorisations de programme ont été affectés au profit de la réalisation des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit (THD) et du raccordement des équipements régionaux.

Les RIP ayant bénéficié d'aides régionales sont portés par :

- le Département de l'Essonne (2^e affectation – 4 M€) ;
- le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (3^e affectation – 5 M€) ;
- le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique (3,975 M€).

Ces trois projets concrétisent les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), élaborés à l'échelle départementale, et interviennent de manière complémentaire aux déploiements privés. Dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique (FSN), l'Etat y apporte également son soutien : les projets de la Seine-et-Marne et de l'Essonne ont obtenu l'accord préalable de principe de cofinancement par l'Etat ; le projet du Val d'Oise est en cours d'instruction.

En second lieu, une subvention de 3,025 M€ en autorisations de programme a été attribuée à la régie départementale des Yvelines « Yvelines Entreprises Numériques » pour le projet d'extension du réseau départemental d'infrastructures passives et le raccordement des lycées. Ce projet intervient en complémentarité avec les financements apportés par l'Unité Lycées, visant à mettre en place un groupement de commandes avec le Département des Yvelines pour l'activation de l'accès internet des lycées.

5,894 M€ de crédits de paiement ont été mandatés, soit 74% du budget, le rythme de mandatement étant lié à l'avancement des chantiers de déploiement des réseaux.

En volume, les chantiers de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis concentre la majorité des financements régionaux (respectivement 30% des crédits de paiement 2015 chacun), ainsi que ceux de Val-de-Marne (18%).

Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Cette action a mobilisé 1,389 M€ en autorisations de programme et 1,426 M€ en crédits de paiement.

En programmation, le taux de crédits non affectés est de 40% du budget.

Les opérations votées en 2015 et financées sur cette action sont les suivantes :

- 4 projets d'e-administration, représentant une autorisation de programme de 0,160 M€ ;
- 6 projets de diffusion des usages, services et contenus pédagogiques et patrimoniaux, pour un total de 0,748 M€, dont les projets ont été portés par Ciné Archives, Les Petits débrouillards, l'IRI, l'UNPIDEF, l'ISIPCA et la COMUE PSL. Une réaffectation d'autorisation de programme de 0,238 M€ en faveur du projet de Campus Numérique de l'Institut de la Recherche pour le développement, du fait de la caducité de la précédente convention a par ailleurs été votée ;
- 1 projet d'e-inclusion pour un montant de 0,032 M€ porté par l'association AVANTIC ;
- 9 projets dans le cadre du dispositif ApprenTic, soit 0,113 M€ ;
- 1 projet de création de plate-forme d'e-mutualisation à destination de l'association Le Collectif des Tiers Lieux et représentant une autorisation de programme de 0,098 M€.

Les crédits de paiement correspondent à l'achèvement de nombreux projets sélectionnés depuis 2010.

Action : Soutien à la vie numérique

L'objectif de cette action affectée à hauteur de 0,853 M€ (28% du budget en autorisations de programme) est de permettre la réalisation de prototypes dédiés à la ville numérique qui seront présentés lors de l'évènement international Futur en Seine, en juin 2016.

Douze projets, sur 42 déposés, ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets annuel piloté par le pôle de compétitivité Cap Digital Paris-Région permettant *in fine* de soutenir 12 partenaires industriels.

Les 0,971 M€ mandatés en 2015 (78 % du budget en crédits de paiement) correspondent au financement des projets retenus lors des éditions précédentes, principalement ceux engagés en 2014.

Action : Espaces de travail collaboratifs

Le financement des espaces de travail collaboratifs connaît encore une phase de montée en charge progressive, ce qui se traduit par un taux d'affectation de 68 % (1,365 M€ d'autorisations de programme).

Ces nouvelles affectations portent sur 22 nouveaux espaces de travail collaboratif (télécentres, espaces de coworking, fablabs), sélectionnés à partir de 49 candidatures reçues.

909 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Moins de la moitié des crédits en autorisations de programme ont été affectés (43%).

Action : Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital

- **Les fonds régionaux de garantie**

- **Le fonds de garantie BPI Ile-de-France** a bénéficié de **8,4 M€** d'autorisations de programme en 2015. En 2015, l'activité du fonds de garantie devrait approcher 385 M€ de prêts co-garantis au bénéfice de 758 PME/PMI, soit une activité sensiblement comparable à 2014.

- **Le fonds régional de garantie SIAGI Ile-de-France**

Le fonds régional de garantie SIAGI Ile-de-France intervient sur des finalités de création, de développement et transmission, auprès d'un public d'artisans, de commerçants et de TPE.

Le fonds aura permis la garantie de 100 prêts en 2015 accordés à des artisans et à des TPE, principalement sur des opérations de transmission.

- **Les fonds de prêt d'honneur**

Les fonds de prêts d'honneur se sont vus affecter **4,5 M€** d'autorisations de programme répartis comme suit :

- fonds locaux (France Initiative) : 1,9 M€ ;
- fonds départementaux (AFACE, Réseau Entreprendre ...) : 0,9 M€ ;
- fonds régional Scientipôle Initiative : 1,7 M€.

L'activité des plateformes de prêts d'honneur est stable en 2015 : 1 500 entreprises financées au total (1 230 prêts pour TPE classiques, 150 prêts pour TPE à potentiel et 120 prêts Scientipôle). Les deux tiers de ces opérations sont des créations ex nihilo et un tiers sont liées à des transmissions d'entreprise. Sur les 500 opérations de transmission, 70 ont par ailleurs bénéficié d'un abondement supplémentaire de l'enveloppe régionale dédiée à la transmission.

Grace à l'important recyclage lié au dispositif (les remboursements liés aux anciens prêts d'honneur représentent désormais 60% des ressources d'investissement des plateformes), la Région capitalise ainsi sur les dotations apportées antérieurement.

- **Le renforcement des fonds d'investissement régionaux**

La gamme régionale couvre les besoins en capital amorçage et capital développement des jeunes entreprises innovantes et des PME/PMI.

- **Le Fonds Régional de Co-Investissement (FRCI)**

5 M€ d'autorisations de programme ont été affectés en 2015 au bénéfice du FRCI dont l'objectif est d'apporter une solution aux premiers financements en fonds propres des jeunes entreprises innovantes.

La Région est l'actionnaire unique de ce fonds qui prend la forme d'une Société par Actions Simplifiée dont le capital est de 17 M€. Le modèle du FRCI est de co-investir avec des partenaires privés (Business Angels, plateformes de financement participatif et fonds d'investissement) qui apportent au moins l'exacte contrepartie du financement mobilisé par ce fonds.

Au total, le FRCI a financé 25 entreprises depuis sa création en juillet 2011.

- **Les autres fonds régionaux de capital amorçage et capital développement** (fonds sous gestion auprès de Cap Décisif Management, Scientipôle Capital, Ile-de-France Capital, Alter Equity, Cap CER, Equisol et Financités) n'ont pas augmenté leur capital ou font l'objet d'engagement de souscription de la part de la Région sur des autorisations de programme antérieures. La Région n'a donc pas été appelée à affecter une dotation complémentaire pour ces fonds qui, en 2015, ont continué à investir dans des entreprises franciliennes.

Il est notable que la société de capital risque Cap Décisif a permis en 2015 d'enregistrer 2,2 M€ de

recettes. Au total depuis 2011, cette SCR a versé plus de 3,3 M€ à la Région, à comparer aux 2,286 M€ que celle-ci y avait investi en 2001.

- **Le Prêt Participatif de Développement Innovation (PPDI)**

Ce produit mis en œuvre sur ressources de la BPI Ile-de-France a pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises et de pallier une carence de l'offre existante sur le marché.

Il vise spécifiquement les petites entreprises en création ou primo développement pour un montant de prêt compris entre 0,030 M€ et 0,200 M€, remboursable sur 7 ans, dont 2 ans de différé, aucune caution personnelle n'étant demandée au dirigeant.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet d'affectation en 2015, la dotation de 4,5 M€ affectée fin 2012 étant suffisante pour soutenir l'activité. En cumulé, 76 PPDI ont été accordés depuis la création du dispositif, dont 31 en 2015.

- **Le soutien aux entreprises en difficultés : le dispositif REBONDS**

Le dispositif Rebonds se décompose en 4 volets, le "Rebond Prévention" (prêt de trésorerie lors de difficultés conjoncturelles), le "Rebond Accompagnement" (recours à un conciliateur), le "Rebond Sauvegarde" (aide au sauvetage) et le "Rebond Reprise" (reprise à la barre du Tribunal de Commerce). Grâce au partenariat Région / BpiFrance, la mise en œuvre du dispositif **Rebond Prévention** est effective depuis novembre 2013. La première affectation de 2 M€ fin 2013 a permis la mise en place de 41 prêts Rebond Prévention au cours de l'année 2015 (29 en 2014). Les entreprises cible bénéficient en moyenne d'un prêt de 0,200 M€ avec un fort différé (2 ans) et se partagent à part égale entre l'industrie et les services. Elles comptent en moyenne 40 salariés. Au total, 8,4 M€ ont ainsi été prêtés à des entreprises en difficultés conjoncturelles.

Les dispositifs **Rebond Sauvegarde** et **Rebond Reprise** ont bénéficié de **1,589 M€** d'autorisations de programme en 2015 pour financer les plans de restructuration de 5 entreprises en difficultés avérées et de 3 reprises à la barre du Tribunal de Commerce. Au total, 536 emplois ont été maintenus grâce à Rebond Sauvegarde et 68 grâce à Rebond Reprise.

La mise en œuvre du dispositif **Rebond Accompagnement** s'est heurtée aux problématiques spécifiques de confidentialité de la procédure de conciliation. En 2015, 10 dossiers ont été soutenus, ce volet étant porté en fonctionnement de par la nature des prestations offertes aux entreprises.

- **Les primes à la création et à l'embauche au bénéfice des créateurs accompagnés par l'Adie**
1,2 M€ ont été affectés à ce dispositif qui se compose de deux primes, une de démarrage et une d'embauche, dont le montant dépend du montant du microcrédit associé, du régime fiscal de création et du secteur d'activité. Afin d'assurer un versement dans les meilleurs délais, les primes font l'objet d'un rapport d'affectation par an : 866 primes ont été attribuées en 2015 simultanément à l'octroi du microcrédit.

De manière complémentaire, 1274 micro-crédits et 1003 prêts d'honneur ADIE ont été accordés. Ces prêts d'honneur permettent de baisser le coût de financement global du projet et de soutenir des plans de financement plus importants.

- **Les primes à la création/transmission de SCIC/SCOP**
0,350 M€ ont été affectés en 2015, correspondant au versement de primes à 46 SCOP accompagnées par l'URSCOP en 2015 (création de 210 emplois). Ces primes sont comprises entre 5 000 € et 10 000 €.

- **Le fonds d'avances remboursables URSCOP**
Aucune affectation n'a été proposée en 2015, les autorisations de programme antérieures étant suffisantes pour couvrir l'activité.

- **Soutien à la création des Points d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE)**
Ces espaces, implantés au cœur des quartiers « politique de la ville » ont vocation à assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projet de création d'activités, issus de ces territoires, pour répondre au déficit d'information des porteurs d'idées. 1 nouveau PACE a été soutenu en 2015 sur le territoire de la communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines et a fait l'objet d'une affectation de **0,007 M€**.

Enfin, **une aide exceptionnelle de 0,100 M€**, votée par délibération en Conseil Régional, a été accordée à l'entreprise Villeroy&Boch pour accompagner son plan de redéveloppement et favoriser le maintien des 150 emplois sur le site de La Ferté Gaucher.

Programme : Appui au développement économique des territoires

Les autorisations de programme votées en 2015 s'élèvent à 2,204 M€ soit 16% du budget prévu.

Ce faible taux s'explique par un report massif des projets immobiliers des collectivités locales, une partie d'entre eux dans l'attente de financements complémentaires du FEDER, dont l'appel à projet n'a été lancé qu'en cours d'année 2015 et doit faire l'objet d'une programmation spécifique en 2016.

L'intégralité de l'enveloppe en crédits de paiement a été en revanche mandatée, à hauteur de 6,092 M€, couvrant le solde de projets engagés principalement en 2011 et 2012.

Action : Immobilier d'entreprises

Trois projets d'immobilier d'entreprises ont été soutenus en 2015 par la Région à hauteur de **1,479 M€ en autorisations de programme**.

Ceux-ci concernent :

- la réhabilitation, par le département du Val-d'Oise et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, d'un bâtiment destiné à accueillir un IPHE (incubateur - pépinière - hôtel d'entreprises) sur 5 000 m² à Cergy : l'Eco-Cité de l'innovation et de l'entrepreneuriat (0,973 M€) ;
- la restructuration, par l'Office Public de l'Habitat de Gennevilliers (92), de locaux de plus de 800 m² en rez-de-chaussée d'un immeuble pour l'accueil d'un Pôle de Création d'Activités dans le quartier du Luth à Gennevilliers (0,403 M€) ;
- l'extension du Centre d'Innovation (Créative Center) au Kremlin Bicêtre (94), par la société Push&Pull, 450 m² dédiés aux start-up innovantes du numérique (0,103 M€).

Par ailleurs, la subvention d'investissement attribuée au projet porté par la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine a été **réaffectée dans son intégralité, soit 0,500 M€**, après qu'elle est devenue caduque en juillet 2015. Ce projet visant l'implantation d'une entreprise d'insertion ENVIE sur 1570m² de SHON a été revu dans son organisation et son montage financier retardant d'autant sa mise en œuvre.

Action : Zones d'activités économiques

Deux autorisations de programme à hauteur de 0,225 M€ ont été affectées en 2015. Elles correspondent à des réaffectations de subventions devenues caduques en 2014 :

- 0,080 M€ pour le solde du projet porté de la commune de Villenoy (77), financé dans le cadre de la requalification de la zone d'activités de la Sucrierie ;
- 0,145 M€ pour le solde du projet de la Communauté d'agglomération Argenteuil Bezons (95), financé dans le cadre de la requalification des zones d'activités économiques du Val d'Argent et des Berges de Seine.

Action : Sauvegarde des commerces de proximité

Aucun projet n'ayant été présenté, cette action n'a pu être mobilisée.

Programme : Economie sociale et solidaire

Ce programme et son action éponyme ont fait l'objet de 1,220 M€ d'autorisation de programme, soit un taux d'exécution de 61%.

En crédits de paiement, le taux de mandatement n'est que de 57 %, avec un total de 1,135 M€.

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

- **Les financements et outils de garantie France Active en faveur des entreprises sociales et solidaires et des TPE**

Grâce aux dotations de la Région (**0,320 M€** d'autorisations de programme affectées en 2015), France Active a pu continuer de déployer ses actions en direction des entreprises solidaires et des TPE :

- dotation du fonds de garantie FAG qui permet de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire aux créateurs de TPE demandeurs d'emplois ;

- dotation aux fonds de prêts de France Active via des Contrats d'Apport Associatif qui octroient des prêts inférieurs à 30 000 € et d'une durée maximale de 5 ans.

Compte tenu de la faible sinistralité de ces outils, l'affectation est inférieure au prévisionnel (0,500 M€). Ce sont au total 146 entreprises de l'ESS et 630 TPE qui ont bénéficié d'un prêt ou d'une garantie d'emprunt en 2015.

Par ailleurs, le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS), mis en œuvre par une filiale de France Active (SIFA), a accordé 50 prêts en 2015 pour un montant moyen de 50 000 € sur 5 ans avec un différé de 2 ans (taux de 2%). Une affectation antérieure régionale (2012) permet de garantir les risques du FRIS.

- **Le fonds de prêts d'honneur de l'ADIE**

0,300 M€ ont été affectés en 2015 pour abonder le fonds de prêts d'honneur de l'ADIE.

Au total, 1 003 prêts d'honneur ont été octroyés, en complément des 1 274 micro-crédits accordés sur fonds propres de l'ADIE.

- **Le volet investissement de l'aide régionale aux structures d'insertion par l'économie (ARSIE)**

En 2015, **0,600 M€** ont été affectés au bénéfice de 33 projets portés par des Ateliers et Chantiers d'Insertion, des Entreprises d'Insertion ou des Associations Intermédiaire. En soutenant des projets de création ou de développement, l'ARSIE contribue à accroître l'offre d'insertion pour des publics très éloignés de l'emploi.

92 - Recherche et innovation

Programme : Soutien à l'innovation technologique

Ce programme concerne principalement le soutien aux projets de R&D des entreprises depuis la preuve du concept, faisabilité jusqu'à l'expérimentation et à leur accueil au sein de structures d'incubation.

7,635 M€ en autorisations de programme ont été affectés, soit un taux d'exécution de 61 %. Le taux de consommation des crédits de paiement atteint quant à lui 85 %.

Action : Aide à l'innovation des entreprises

Les dispositifs AIMA (Aide à la Maturation de Projets Innovants), AIR (Aide à l'Innovation Responsable) et AIXPé (Aide à l'eXPérimentation), mis en œuvre pour les deux premiers depuis l'automne 2009 et pour le troisième depuis décembre 2012, sont financés dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et la Conversion Ecologique et Sociale (FRICES), créé conjointement avec BpiFrance.

La dotation 2015 au FRICES a été répartie à hauteur de 4 M€ pour AIMA, 2 M€ pour AIXPé (déclenchant pour chacune un financement équivalent de BpiFrance) et de 1,5 M€ pour AIR, soit 7,500 M€ au total.

- Pour AIR, cette dotation a permis de soutenir 32 projets durant l'année 2015, pour un montant cumulé de 2,142 M€ de subventions financées par la Région, soit une moyenne de 66 944 € par dossier.

- Pour AIMA, 291 dossiers ont été acceptés pour un montant cumulé de 6,982 M€, soit une moyenne de 23 955 € par dossier.

- Pour AIXPé, ce sont 55 projets qui ont été sélectionnés en 2015.

Action : Mise en place de structures d'appui et de plateformes technologiques

0,135 M€ d'autorisations de programme ont été affectés, soit 27% du budget prévisionnel. Elles ont permis de soutenir les projets d'aménagement ou d'équipement de cinq des lieux dédiés à l'accueil des jeunes entreprises innovantes : Agoranov, Paris Biotech Santé, Bond'innov, Incuballiance et AVRILE.

0,915 M€ de crédits de paiement ont été mandatés, principalement afin de solder les engagements de la plate-forme Paris Région Entreprises, antérieurs à sa constitution en organisme associé.

Programme : Soutien aux pôles de compétitivité

Dans la continuité de son engagement en faveur des projets de R&D des acteurs des pôles, la Région a soutenu 33 projets parmi ceux déposés aux 2 appels du Fonds Unique Interministériel-Régions (FUI-Régions 19 et 20), soit 60 partenaires industriels et académiques financés.

20,806 M€ d'autorisations de programme ont été affectées (soit 77% du budget) pour ces projets de recherche collaboratifs associant grandes entreprises, PME et laboratoires académiques. Ce montant intègre 2,008 M€ de réaffectations pour des projets engagées avant 2011 et dont les subventions sont devenues caduques.

Les crédits de paiement ont permis de couvrir le solde et l'avancement des projets collaboratifs engagés depuis 2010.

Action : Soutien à la partie publique des pôles

Le soutien régional 2015 aux 19 laboratoires participant aux projets collaboratifs issus des appels à projets FUI 19 et FUI 20 a représenté 33 % du programme « soutien aux pôles de compétitivité », soit 6,868 M€, dont 0,606 M€ dédiés à des modifications de projets.

Action : Soutien à la partie privée des projets des pôles

Le soutien régional 2015 aux 41 entreprises participant aux projets collaboratifs issus des appels à projets FUI-Régions 2015 a représenté 67 % du budget dédié au « soutien aux pôles de compétitivité », soit 13,938 M€, dont 1,402 M€ dédiés à des modifications de projets.

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

PM'up soutient le développement à 3 ans des PME et PMI à potentiel de croissance, dans le cadre de deux appels à projets par an. Plus de 1 000 PME ont ainsi pu être soutenues depuis 2008.

Action : Aide à l'investissement des PME/PMI des filières prioritaires

25,671 M€ d'autorisations de programme ont été affectées en 2015.

Ce budget a permis d'attribuer des aides à 429 entreprises pour le financement de leur projet de développement, en année 1, 2 ou 3 de leur parcours :

- la 3^{ème} année du projet de 52 entreprises lauréates de l'appel à projets de juillet 2012,
- la 3^{ème} année du projet de 53 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2013,
- la 2^{ème} année du projet de 68 entreprises lauréates de l'appel à projets PM'up de juillet 2013,
- la 2^{ème} année du projet de 86 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2014,
- la 1^{ère} année du projet des 85 entreprises lauréates de l'appel à projets de septembre 2014,
- la 1^{ère} année du projet des 85 entreprises lauréates de l'appel à projets de janvier 2015.

Les reconductions des aides en années 2 et 3 sont accordées après vérification de l'avancement du projet et du respect des engagements pris en matière de développement durable.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Action : Soutien aux investissements matériels et immatériels

Ce dispositif vise à soutenir les projets d'investissements en faveur d'une démarche de développement durable et de compétitivité des entreprises artisanales. Ce dispositif est adapté aux petites entreprises en croissance, et permet d'encourager les artisans à investir pour produire de façon plus responsable et dans le respect de l'environnement. Ces entreprises se développent plus rapidement grâce au soutien régional. En 2015, 13 projets d'investissements ont été soutenus pour une affectation de 0,138 M€ en autorisations de programme.

95 - Tourisme et thermalisme

Programme : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

Action : Fonds de Développement Touristique Régional (FDTR)

La dotation votée s'est élevée à 5 M€, soit un montant identique à celui inscrit au budget 2014.

Elle a permis d'affecter les crédits pour :

- le financement des engagements de la Région pris dans le cadre du CPRD 77 (financement de la dernière tranche du Pôle International de Tourisme (PIT) dans le quartier Henri IV du château de Fontainebleau),
- les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets en 2015.

Une première individualisation a été réalisée en janvier 2015 pour un montant de 0,170 M€ portant sur deux opérations sélectionnées par le jury du FDTR 2014, et qui pour des raisons budgétaires a été reportée sur l'exercice 2015.

Les opérations ayant fait l'objet d'une seconde individualisation en juin 2015 pour un montant total de 1,350 M€ portent sur une dernière opération sélectionnée par le jury du FDTR 2014 et la dernière tranche du PIT dans le quartier Henri IV du château de Fontainebleau.

Enfin, une dernière individualisation d'un montant total de 2,693 M€, a eu lieu lors de la CP du 8 octobre pour :

- le financement de 15 opérations retenues par le jury du 29 juin (unique de l'année 2015) avec une enveloppe de 2,220 M€,
- la réaffectation de deux subventions, l'une en faveur de la commune de La Ferté-Gaucher et la seconde en faveur de la ville de Paris pour l'opération de l'Auberge de Jeunesse Pajol pour un total de 0,473 M€.

Concernant les crédits de paiement, la dotation votée a été de 3,500 M€ afin de faire face aux demandes de paiement correspondant aux dossiers financés dans le cadre du FDTR ainsi qu'au solde d'opérations, plus anciennes, financées sur les précédents dispositifs (notamment l'importante opération de la ZAC Pajol).

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
935 - Aménagement des territoires	3,708	2,829	3,344	3,451
56 - Technologies de l'information et de la communication	3,708	2,829	3,344	3,451
Aide au développement du territoire numérique	2,100	1,221	1,736	1,843
<i>HP56-001</i>				
Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques	0,850	0,124	0,650	0,351
Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique	1,250	1,097	1,086	1,492
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC	1,608	1,608	1,608	1,608
<i>HP56-003</i>				
La Fonderie	1,608	1,608	1,608	1,608
939 - Action économique	63,632	55,811	56,696	61,063
91 - Interventions économiques transversales	27,859	23,929	22,706	26,497
Soutien à la création et au développement des entreprises	4,897	3,344	3,100	3,327
<i>HP91-001</i>				
Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement	4,797	3,344	3,000	3,327
Engagements des acteurs économiques dans la COP 21	0,100		0,100	
Appui au développement économique des territoires	0,750	0,675	0,600	0,515
<i>HP91-002</i>				
Soutien aux projets de développement économique locaux	0,750	0,675	0,600	0,515
Economie sociale et solidaire	8,436	5,939	4,583	6,531
<i>HP91-003</i>				
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,436	5,939	4,583	6,531
Appui à l'attractivité et au développement économique francilien	13,776	13,971	14,423	16,124
<i>HP91-006</i>	13,476	13,671	13,731	15,824
<i>PJ91-006</i>	0,300		0,692	0,060
<i>PR91-006</i>		0,300		0,240
Agence Régionale de Développement (ARD)				1,916
Divers organismes de développement économique	0,795	0,990	1,442	0,981
Paris Région Entreprises (PRE)	12,981	12,981	12,981	13,227

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2015	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2015	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
92 - Recherche et innovation	9,163	6,784	5,530	6,496
Soutien à l'innovation technologique	7,463	5,064	4,130	4,910
<i>HP92-002</i>	2,463	5,064		2,474
<i>PJ92-002</i>	5,000		4,130	2,436
Structures d'appui à l'innovation	7,313	4,794	4,130	4,815
Etudes et communication citoyenne	0,150	0,270		0,095
Soutien aux pôles de compétitivité	1,700	1,720	1,400	1,586
<i>HP92-005</i>		1,720		0,838
<i>PJ92-005</i>	1,700		1,400	0,748
Gouvernance des pôles de compétitivité	1,700	1,720	1,400	1,586
94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services	5,610	4,099	7,460	7,072
Soutien à l'industrie et aux autres services	4,910	3,679	7,060	6,261
<i>HP94-001</i>	0,410	3,679	5,560	4,231
<i>PJ94-001</i>	4,500		1,500	2,030
Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires	4,910	3,679	7,060	6,246
Assises de l'industrie				0,015
Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art	0,700	0,420	0,400	0,811
<i>HP94-002</i>				
Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art	0,700	0,420	0,400	0,811
95 - Tourisme et thermalisme	21,000	20,999	21,000	20,998
Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique	2,548	2,547	2,548	2,547
<i>HP95-001</i>				
Réseaux d'accueil et d'information touristique	2,548	2,547	2,548	2,547
Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme	18,452	18,452	18,452	18,451
<i>HP95-002</i>				
Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme	18,411	18,411	18,411	18,411
Autres soutiens dans le domaine du tourisme	0,041	0,041	0,041	0,040
TOTAL	67,340	58,640	60,040	64,514
HP	55,840	58,340	52,318	59,000
PJ	11,500		7,722	5,274
PR		0,300		0,240

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

56 - Technologies de l'information et de la communication

Programme : Aide au développement du territoire numérique

1,221 M€ en autorisations d'engagement ont été affectés, soit un taux d'exécution de 58 %.
Ces crédits assurent la diffusion des usages et contenus numériques notamment par le biais du soutien aux acteurs de la société de l'information.

Action : Soutien à la diffusion des usages, contenus et services numériques

Cette action a mobilisé 0,124 M€ en autorisations d'engagement (soit un faible taux d'affectation de 15%) répartis comme suit :

- 0,115 M€ pour trois projets de diffusion des usages, services et contenus pédagogiques et patrimoniaux conjointement à une aide en investissement (COMUE PSL, IRI et Ciné Archives) ;
- deux projets d'e-inclusion pour un montant de 0,009 M€ complétant également une aide à l'investissement.

Aucun nouvel appel à projets d'e-inclusion n'ayant été lancé en 2015, contribuant à la sous-exécution du programme.

Action : Appui aux acteurs de la société de l'information et contribution à la réflexion stratégique

Cette action a bénéficié de 1,097 M€ d'autorisations d'engagement réparties en trois champs d'intervention.

- **Le soutien aux projets des acteurs associatifs régionaux (0,158 M€) :**

- le projet FuturEduC présenté par la FING, pour 0,020 M€,
- le projet Numérique et économie collaborative et partagée porté par VECAM, pour 0,035 M€,
- le projet porté par l'association Citizen Press pour 0,053 M€,
- le projet Porté par l'association Espace 19 pour 0,050 M€.

- **Le financement d'événements dans le domaine des contenus numériques de l'internet et du multimédia (0,795 M€) :**

- le festival Futur en Seine qui s'est tenu (juin 2015) porté par Cap Digital pour 0,570 M€,
- the Research Data for climate change, 6^{ème} plénière (septembre 2015) porté par l'association Cap Digital pour 0,035 M€,
- Paris Open Source Summit (novembre 2015) porté par Systematic Paris Région pour 0,050 M€,
- l'évènement « Hello Tomorrow » (juin 2015) porté par l'association Sciences Innovation et entrepreneuriat pour 0,060 M€,
- la Cloud Week (juillet 2015) portée par l'association Eurocloud pour 0,080 M€.

- **L'adhésion à des structures (0,144 M€) :**

- 0,044 M€ pour 8 associations : Association Communication et Information pour le développement durable (ACCID), Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales (ADULLACT), Association pour la promotion et la recherche en informatique libre (APRIL), Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA), Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), Villes internet, Wikimedia France, European regions Research and Innovation network (ERRIN),

- 0,100 M€ pour le syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

Programme : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des TIC

Action : La Fonderie

L'Agence Numérique Ile-de-France, La Fonderie est née en 2011 de l'évolution de la précédente Agence Régionale des Technologies de la Société de l'Information (ARTESI).

L'activité de la Fonderie s'articule autour de trois fonctions :

- une fonction support,
- une fonction propre,
- et une fonction transverse.

La Fonderie a bénéficié en 2015 d'un soutien à hauteur de 1,608 M€.

939 - Action économique

91 - Interventions économiques transversales

Programme : Soutien à la création et au développement des entreprises

Ce programme regroupe le soutien régional aux acteurs du financement avec lesquels une convention de partenariat a été conclue. Il regroupe également les outils dématérialisés au service de la création et du développement des entreprises franciliennes.

3,344 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés, soit un taux d'exécution de seulement 68 %.

Action : Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

Cette action regroupe sept dispositifs principaux dédiés à la création et au développement des entreprises.

- **Le site « creersaboite.fr »**

Le site « creersaboite.fr », refondu en 2012, dont la fréquentation du site atteint en moyenne 34 000 visiteurs mensuels sur l'année écoulée.

- **La plateforme Maximilien**

La Région Ile-de-France, les départements 75, 77, 91, 92, 93, 94 et 95, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, de Paris, l'Agence des Espaces Verts, ont fondé en 2014, le groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien, pérennisant ainsi l'association de préfiguration créée en 2011 initiée pour rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises, notamment les TPE-PME, et faciliter l'acte d'achat public.

En 2015, Maximilien a bénéficié d'une affectation de **0,300 M€**.

- **L'attractivité économique des quartiers**

0,800 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées pour les actions et dispositifs suivants :

- **la sensibilisation à l'entrepreneuriat**

Pour encourager l'envie d'entreprendre exprimée par les habitants des Quartiers, la Région soutient le déploiement d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

- **la création et la labellisation de Points d'Accueil et d'information sur la Création d'Entreprises (PACE)**

Implantés au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ces espaces ont vocation à assurer l'accueil, la première information et l'orientation des porteurs d'idées ou de projet de création d'activités, issus de ces territoires, pour répondre au déficit d'information des porteurs d'idées.

Au total, 14 PACE sont labellisés à fin 2015 et ont reçu un total de 0,245 M€ en autorisations d'engagement.

- **L'Ecole Régionale des Projets à Fort Potentiel (ERP)**

L'Ecole Régionale des Projets mène des actions d'accompagnement des porteurs de projet à fort potentiel en termes de création d'entreprise. Ces actions s'adressent aux publics issus des quartiers politique de la ville ou envisageant de s'y implanter, mais également aux jeunes, aux femmes et aux ressortissants étrangers.

En 2015, ces actions ont été mises en œuvre par 5 structures pour un total de 0,480 M€ affectés en autorisations d'engagement attribuées à l'ADIE avec le programme Créajeunes, l'association Jean-Luc François, l'association Plaine de Saveurs, le GRDR et l'incubateur Incuba'School de la CCIR.

L'appui financier s'effectue sous la forme d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 500 € par porteur de projet et par mois accompagné et réalisant l'intégralité de son parcours. En 2015, 310 porteurs de projets ont été accompagnés, dont 225 par l'ADIE. Le taux de création d'entreprises est de 50% à l'issue du parcours d'accompagnement, principalement implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **la convention d'affaires Créarif Développement**

Cette convention d'affaires, d'envergure régionale permet de mettre en relation les entrepreneurs des

Quartiers et des experts qualifiés.

- le Bus régional de l'entrepreneuriat

L'affectation votée fin 2014 a permis de déployer l'activité du Bus porté par la Boutique de Gestion Paris Ile-de-France (BGPaRif) sur l'ensemble de l'année 2015, sans nouvelle affectation.

- **Le soutien à l'Ursscop pour son activité d'appui à la création de SCIC et SCOP**

Une affectation de 0,182 M€ a été votée en 2015 pour le soutien à l'accompagnement des créations/reprises sous forme SCOP/SCIC.

- **Le soutien aux associations de prêts d'honneur et aux réseaux de Business Angels pour leur activité d'accompagnement à la création d'entreprises**

- le soutien aux associations de prêts d'honneur

1,750 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées au bénéfice de 20 associations de prêts d'honneur.

- le soutien aux réseaux de Business Angels

0,192 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectées au bénéfice de 11 associations réunissant des investisseurs privés. En 2015, ces associations ont accueilli près de 800 projets franciliens et permis à quelques 100 entreprises représentant 400 emplois directs d'accéder à un premier tour de financement en fonds propres.

- **L'aide au montage des petits dossiers en capital investissement**

Une autorisation d'engagement de 0,050 M€ a été affectée au bénéfice du fonds d'investissement solidaire Equisol afin de contribuer à l'équilibre financier de cette activité de capital investissement.

- **Rebond Accompagnement**

Ce dispositif facilite le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) pour les entreprises en difficulté. En 2015, 10 dossiers Rebond Accompagnement ont été soutenus pour un montant total 0,070 M€ d'autorisations d'engagement et permis ainsi le maintien de 319 emplois.

Action : Engagements des acteurs économiques dans la COP 21

Cette action n'a fait l'objet d'aucune affectation en 2015. En effet, l'organisation de la COP 21 a été coordonnée par l'Unité Aménagement Durable avec un budget dédié.

Programme : Appui au développement économique des territoires

Une enveloppe de 0,675 M€ d'autorisations d'engagement a été affectée en 2015 aux Projets de Développement Économique Locaux (PDELC), soit un taux de consommation de 90% de la ligne dédiée. Le taux d'exécution en crédits de paiement est quant à lui de 86%, soit 0,515 M€ mandatés au cours de l'exercice.

Ce dispositif a permis de soutenir, dans le cadre des Pactes, la structuration de filières et le déploiement de stratégies territoriales de développement à une échelle intercommunale.

Par ailleurs, un transfert de 0,075 M€ a été effectué vers le programme 91006, action « divers organismes », afin de permettre la réaffectation de la subvention affectée en 2013 et devenue caduque au bénéfice du GIP Emploi Roissy.

Action : Soutien aux projets de développement économique locaux

En 2015, 20 projets ont été soutenus pour le développement de l'activité et de l'emploi sur les territoires. Parmi ceux-ci, on peut citer : la structuration et le développement de la stratégie touristique dans le Sud Essonne, la mise en place d'un réseau de clubs d'entrepreneurs dans le sud des Hauts-de-Seine, la structuration du tissu industriel automobile en Seine Aval autour d'un hub, le soutien au développement de l'économie résidentielle et des services aux salariés sur Orly, la préfiguration et le développement d'un bio-parc dédié aux entreprises innovantes en oncologie et en santé au sein du biocluster Cancer Campus dans le Val-de-Marne, le développement des entreprises du secteur des biens culturels à Paris, la structuration des filières d'excellence du territoire de Cergy Pontoise en cosmétique, aéronautique et éco-mobilité, l'animation et le soutien du pôle des métiers d'art d'Est-Ensemble ou encore le déploiement de la plateforme de soutien aux entreprises des services à la personne sur Sénart et Melun Val de Seine.

Programme : Economie sociale et solidaire

Ce programme finance le soutien des partenaires régionaux du financement et de l'accompagnement des entreprises sociales et solidaires, l'organisme associé l'Atelier ainsi que les projets des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Il contribue également à soutenir les projets socialement innovants et les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE).

Ce programme et son action unique éponyme ont fait l'objet d'une affectation globale de 5,939 M€ d'autorisations d'engagement, soit un taux d'affectation de 70 %.

Action : Soutien à l'économie sociale et solidaire

• Le soutien régional à l'Atelier

En 2015, l'Atelier, centre de ressources ESS de l'Ile-de-France, a reçu une subvention régionale de 0,846 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour mettre en œuvre son plan d'action.

Les missions de l'Atelier s'articulent autour de 3 axes :

- agir pour le changement d'échelle de l'ESS ;
- renforcer la fonction centre de ressource ;
- optimiser l'articulation des différents échelons territoriaux infrarégionaux.

• L'aide régionale aux Couveuses et Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)

Cette aide a fait l'objet d'une affectation 2,135 M€ en autorisations d'engagement.

Le dispositif régional d'appui à la création et au fonctionnement des couveuses et coopératives d'activités et d'emploi regroupe à ce jour 47 antennes d'une capacité d'accueil moyenne d'une vingtaine d'entrepreneurs chacune, implantées dans chaque département francilien. Les porteurs de projets bénéficiaires sont accompagnés tout au long de leur parcours de création sur l'ensemble du territoire régional dans les secteurs d'activités tels que les services aux particuliers et aux entreprises, l'artisanat, le commerce et la culture mais aussi dans les filières prioritaires de l'Economie sociale et solidaire et notamment : l'insertion par l'économie, le commerce équitable, la construction durable, les services de proximité et d'intérêt collectif, etc.

En 2015, la Région a financé l'accompagnement de plus de 1 000 entrepreneurs à l'essai dans le cadre de ce dispositif.

• Le soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Le soutien au fonctionnement des fonds de microcrédit de l'ADIE et d'AFILE 77 (qui porte l'offre de microcrédit ADIE en Seine-et-Marne) a mobilisé, en 2015, 0,640 M€ en autorisations d'engagement (respectivement 0,603 M€ pour l'ADIE et 0,035 M€ pour AFILE77).

En 2015, l'ADIE et l'AFILE 77 ont attribué aux entreprises franciliennes 1 274 microcrédits (respectivement 1 187 et 87) et 1 003 prêts d'honneur (respectivement 950 et 53).

• La gamme de financement de l'ESS et des TPE de France Active

La Région a apporté à l'ensemble des entités de ce réseau une subvention de fonctionnement totale de 0,760 M€ (dont 0,672 M€ pour les 8 fonds territoriaux et 0,088 M€ pour la coordination régionale). En 2015, 630 TPE ont bénéficié d'une garantie d'emprunt et 146 entreprises solidaires ont bénéficié de prêts ou de garanties d'emprunt, avec un impact emploi estimé à 1 200 créations nettes.

• Le partenariat avec Finansol

En 2015, la Région a soutenu Finansol en fonctionnement à hauteur de 0,100 M€ soit 9 % de l'assiette des dépenses éligibles.

• Le soutien à l'URSCOP

La Région soutient l'Union Régionale des Scop Ile-de-France pour ses activités de communication et de promotion du statut coopératif (SCOP/SCIC) et a affecté à cet effet 0,100 M€ en 2015.

• Le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Le volet fonctionnement de l'Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economie (ARSIE) a permis en 2015 de soutenir 9 structures avec une affectation globale de 0,091 M€. Le soutien régional a permis la réalisation d'études de marché ou de faisabilité visant la création de nouvelles activités d'insertion.

- **L'Appui à la restructuration et au sauvetage des SIAE**

En 2015, 4 dossiers ont été déposés et instruits dans le cadre de ce dispositif. 0,100 M€ ont été affectés pour la mise en œuvre du plan de restructuration de ces 4 structures d'insertion. La mise en œuvre des plans de redressement financés est actuellement en cours de réalisation.

- **Les actions de sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale / le soutien aux projets socialement innovants**

Une enveloppe d'AE de 0,288 M€ a été affectée au bénéfice de ces actions.

0,119 M€ ont été consacrés aux actions de sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale. En 2015, deux projets respectivement portés par la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire Ile-de-France (CRESS IDF) et Essonne Active ont été retenus.

0,169 M€ ont abondé l'appel à projets socialement innovants et projets collaboratifs locaux. 5 projets sur 47 dossiers déposés ont été retenus, 2 relevant du soutien à l'économie locale et collaborative et 3 relevant du soutien aux projets socialement innovants.

- **Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)**

Une enveloppe 0,200 M€ a été affectée en 2015.

En 2015, 4 PTCE ont été soutenus pour une troisième année : PARIS'CI, PTCE Pôle NoE 91, le Phares (93) et Resto Passerelle (IDF). Ces projets favorisent les coopérations entre entreprises (sociales et solidaires ou non) dans un but de pérennisation et de développement des activités et des emplois, en lien avec les acteurs du développement local.

- **Le soutien aux filières stratégiques**

Une enveloppe de 0,679 M€ a été affectée en 2015.

En 2015, 2 programmes de développement ont été renouvelés sur les thématiques prioritaires pour l'ESS : le commerce équitable et l'Insertion par l'Activité Economique.

Par ailleurs, l'URIOPSS, Union régionale d'appui au secteur sanitaire, social et médico-social, ainsi que la filière du tourisme durable (représentée par ATES, ATD et ATR) ont également bénéficié d'un soutien régional.

Programme : Appui à l'attractivité et au développement économique francilien

Action : Divers organismes de développement économique

0,690 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés au profit des organismes de développement économique collaborant avec la Région. Ce dépassement budgétaire motivé par la réaffectation de la subvention 2013 au GIP Roissy a été financé par un transfert de 0,075 M€ du programme 91002 « Appui au développement économique des territoires » et un transfert de 0,120 M€ du programme 94002 « Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art ».

Les organismes financés sont les suivants :

- **Structures implantées sur les territoires aéroportuaires (0,496 M€)**

Le GIP Emploi de Roissy-Charles-de Gaulle intervient, dans le cadre d'une dynamique renouvelée, en qualité d'interface entre les acteurs économiques du site de Roissy et les institutions publiques dans les domaines du développement économique et de l'emploi. La Région verse une cotisation annuelle (0,130 M€) et une subvention spécifique de fonctionnement (0,075 M€) pour la cellule d'ingénierie territoriale emploi formation-alternance.

La structure ayant connu une réorganisation en 2013, la cotisation régionale afférente à cet exercice n'a pas été appelée dans les délais. Elle a dû être réaffectée en 2015 à hauteur de 0,130 M€, s'ajoutant aux montants précités.

L'association Hubstart Paris Région (0,100 M€) est un organisme issu de la fusion en 2013 de Datagora et d'Aéropôle et dont la vocation renforcée est de contribuer au développement des entreprises et à l'attractivité du Grand Roissy, territoire à enjeux majeurs pour le développement économique et l'emploi en Île-de France.

L'association Orly International (0,061 M€) contribue à favoriser l'implantation d'entreprises étrangères en Île-de-France et à développer l'emploi sur place.

• **Associations de production et d'analyse de données économiques et sociales, conjoncturelles et structurelles (0,105 M€)**

L'association P3MIL, tête de réseau de structures d'hébergement et de services aux jeunes entreprises a pour objectif de fédérer les structures d'accompagnement à la création d'entreprises et participer à toute action de développement et de promotion économique touchant à la création d'entreprises (0,070 M€).

Le Codev participe au développement économique du Val-de-Marne (0,007 M€).

La Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC-IDF 0,020 M€).

L'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprises (ORIE 0,002 M€).

Le Réseau Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES 0,006 M€)

Ces associations dont la Région est membre fournissent ainsi des informations utiles au processus de production des politiques publiques régionales.

• **Associations intervenant dans la promotion de filières et secteurs (0,089 M€)**

L'association Pacte PME (0,014 M€) appuie la Région dans l'accès des PME à la commande publique et privée.

L'association Paris Europlace (0,069 M€) promeut la place financière de Paris. La Région a signé avec elle une charte de partenariat définissant des axes de coopération dans le domaine de l'emploi et de la formation (études sur l'emploi financier en Ile-de-France, intensification des actions de formation portées par la Région dans les métiers de la banque et de l'assurance, développement de l'alternance), de l'attractivité de l'Ile-de-France, des pôles de compétitivité, du financement des PME et du développement durable (promotion de l'investissement socialement responsable, développement d'outils d'amorçage de projets relevant de l'ESS, développement par l'entremise des sociétés d'assurance d'un essor rapide des services d'aide à la personne).

L'institut de l'Économie Circulaire (0,006 M€).

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) bénéficie d'une subvention régionale de 0,300 M€ par an, inscrite au CPER 2014-2020.

Cet organisme paritaire, géré par les partenaires sociaux (CGPME, MEDEF, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO) et cofinancé par l'État, la Région, l'ANACT et le Fonds social européen, a pour mission d'appuyer les entreprises et leurs partenaires dans leur démarche visant à promouvoir des actions en vue d'améliorer les conditions de travail et la performance économique.

Action : Paris Région Entreprises (PRE)

La dotation 2015 à Paris Région Entreprises (PRE), dont la convention d'objectifs et de moyens a été renouvelée en janvier 2015, s'est élevée à **12,981 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement**.

Les missions et activités de PRE sont :

- accompagner le développement des entreprises dans la durée ;
- attirer en Ile-de-France de nouvelles entreprises ;
- simplifier le parcours d'accompagnement des entreprises.

92 - Recherche et innovation

Programme : Soutien à l'innovation technologique

Action : Structures d'appui à l'innovation

A l'achèvement du contrat de projets État-Région 2007-2014, les actions ont été poursuivies hors CPER. Une partie des montants inscrits en CPER ont ainsi été transférés entre ces actions. Le montant total affecté s'est élevé à 4,794 M€ en autorisations d'engagement, soit 66 % du budget.

- **Le Lieu Du Design en Ile-de-France – LDD (1,553 M€)**

En 2015, le LDD a poursuivi ses efforts sur la diffusion du design au sein de PME/PMI non utilisatrices du design et a organisé plusieurs expositions ouvertes aux publics les plus divers.

- **Clusters (0,730 M€)**

OpticsValley

L'association, dont les activités sont à la frontière du soutien à la recherche et de sa valorisation a recentré ses actions sur l'aide au transfert de technologie et le développement de PME innovantes dans le domaine des « hautes technologies » et trouve désormais sa place dans les structures d'appui à l'innovation. L'aide de 0,400 M€ apportée en 2015 a contribué au développement des actions en faveur de la dynamisation du secteur de la photonique en Ile-de-France, plus généralement en faveur des PME franciliennes en favorisant les interactions multifilières. Dans ce cadre, OpticsValley a fait un effort particulier de détection des besoins des entreprises et des opportunités de valorisation des laboratoires.

Capital Games

Le cluster francilien du jeu vidéo a concentré ses efforts sur la mise en place de missions d'accompagnement de ses membres à l'international, dans leur processus de levée de fonds et pour répondre aux défis rencontrés lors de leur développement RH-formation ainsi que dans l'organisation d'un événement à portée internationale. La Région a apporté un soutien financier à la structure de 0,180 M€ en 2015.

Silver Valley

Silver Valley, cluster francilien de la silver économie a développé depuis 2010 une offre de services à destination de ses adhérents et de l'ensemble des acteurs de la filière pour les aider dans leur développement en innovation. Le cluster a concentré ses efforts autour de 4 missions, en particulier à destination d'actions d'accompagnement de ses membres à l'international, dans les défis rencontrés par ses membres dans le cadre de leur développement, dans l'organisation de rencontres d'affaires, ainsi que dans l'organisation de la Bourse Charles Foix. Dans cette optique, la Région a apporté un soutien financier à hauteur de 0,150 M€ en 2015.

- **Incubateurs (2,511 M€)**

Après un premier soutien triennal (2011-2013) aux structures d'aide à la maturation de projets innovants (incubateurs), un nouvel appel à projets (2014-2016) a sélectionné 23 organismes (18 précédemment).

22 structures ont été soutenues en 2015, le NUMA ne bénéficiant plus du soutien de la Région en raison de structure juridique : Accet Val d'Oise, Agoranov, Avrile, Bond'Innovation, CEI HEC Paris, le CNAM, Ecole Centrale incubateur, École Polytechnique, Incuballiance, incubateur du 104, Incubateur Descartes, incubateur Institut de la Vision, Institut du Cerveau et de la Moëlle, Openlab, Paris Biotech Santé, Paris Pionnières, PRIL incubateur, la Ruche Innovation, ScPo entrepreneurs, Sensecube, Telecom Paristech Entrepreneurs, Telecom SudParis Entrepreneurs.

Action : Etudes et communication citoyenne

0,270 M€ d'autorisations d'engagement ont été affectés à :

- la mise en œuvre de manifestations dédiées à l'innovation (Techinnov, Meetinnov', COP21, rencontres trimestrielles INNOV'ECO sur les cleantechs et l'écodéveloppement) ;
- le financement d'une maquette numérique pour l'édition 2016 du MIPIM ;
- le lancement du marché d'études pour la réalisation du nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Programme : Soutien aux pôles de compétitivité

Action : Gouvernance des pôles de compétitivité

La gouvernance des pôles a été financée à hauteur de 1,720 M€ en autorisations d'engagement.

La dotation se répartit comme suit :

- 0,270 M€ pour Advancity ;
- 0,250 M€ pour AsTech Paris-Région ;
- 0,315 M€ pour Cap Digital ;
- 0,066 M€ pour Finance Innovation (via Paris Europlace, support du pôle) ;
- 0,270 M€ pour Medicen Paris-Région ;
- 0,234 M€ pour MOV'EO ;
- 0,315 M€ pour Systematic Paris-Région.

94 - Industrie, artisanat, commerce et autres services

Programme : Soutien à l'industrie et aux autres services

A l'achèvement du contrat de projets État-Région 2007-2014, les actions ont été poursuivies hors CPER. Une partie des montants inscrits en CPER ont ainsi été transférés entre ces actions. Le montant total affecté s'est élevé à 3,679 M€ en autorisations d'engagement, soit 75 % du budget. Le taux d'exécution a atteint quant à lui 89 %.

Ces affectations couvrent la mise en oeuvre de la politique des filières prioritaires et le financement d'actions et études dans le cadre du Think Lab.

Action : Soutien aux entreprises et aux filières prioritaires

3,398 M€ ont été affectés en faveur des plans filières régionaux (75,5%), 0,120M€ en faveur de la mise en oeuvre du Think Lab et 0,161 M€ pour les outils de veille économique et d'évaluation.

Ont ainsi pu être soutenus les plans filières 2015 suivants :

- renouvellement pour une année des plans filières Eco activités, Optique et Systèmes complexes, Contenus numériques, Biotechnologies/Santé,
- poursuite du soutien au plan d'actions interfilières « Industries » (Aéronautique, Automobile et Mécanique), avec notamment le financement du programme Usine du Futur, le MIDEEST, l'étude pour le projet AIGLE, les actions de la CCI.

Les 6,246 M€ mandatés en 2015 correspondent pour moitié à la couverture des engagements passés sur le dispositif PM'up imputé en fonctionnement jusqu'en 2013.

Programme : Soutien à l'artisanat, au commerce et aux métiers d'art

Ce programme concerne trois dispositifs :

- l'Appui Régional à la Commercialisation Artisanale Francilienne (ARCAF),
- l'aide à l'évaluation des entreprises artisanales,
- l'aide à la promotion des métiers d'art et de création.

Il a fait l'objet d'une affectation globale de 0,420 M€ en autorisations d'engagement. 0,811 M€ ont été mandatés afin de solder les engagements 2014.

Action : Soutien à l'artisanat, au commerce et métiers d'art

- **L'ARCAF (Appui Régional à la Commercialisation Artisanale Francilienne)**

Les affectations à ce dispositif se sont élevées à 0,400 M€ en 2015.

En 2015, près de 150 dossiers ont été soutenus (opérations individuelles et collectives). Les opérations collectives visent notamment le marché américain (Etats-Unis) et le Moyen Orient (Qatar, Dubaï, Oman).

- **L'aide à l'évaluation des entreprises artisanales**

Ce dispositif vise à faciliter les transmissions/reprises d'entreprises artisanales grâce à l'évaluation de la valeur de ces entreprises, à la demande du cédant. La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France en est l'opérateur.

La Région a par ailleurs développé une « Bourse Régionale des Entreprises Artisanales à Reprendre » (BREA). Cet outil en ligne est proposé sur le site dédié aux entreprises creersaboite.fr, et permet notamment de diffuser gratuitement les annonces des entreprises ainsi évaluées. Aucune affectation n'a été votée en 2015.

- **L'aide à la promotion des métiers d'art et de création**

Ce dispositif vise à promouvoir et valoriser ces métiers et la structuration autour d'actions d'envergure régionale. Une affectation de 0,020 M€ a été votée en 2015. La Région a notamment contribué au financement des Journées d'études internationales des métiers d'art, organisées par l'Institut National des Métiers d'Art.

95 - Tourisme et thermalisme

Programme : Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique

Le compte administratif des exercices précédents montre que les autorisations d'engagement affectées « l'année n » génèrent la consommation de la quasi-totalité des crédits de paiement budgétés au cours de cette même année. Les reports s'équilibrant d'année en année, il s'agit donc d'un secteur obéissant globalement à la règle CP = AE avec principalement des subventions aux organismes associés et la convention ADP.

Comme pour les autorisations d'engagement, les crédits de paiements ont été consommés en totalité.

Action : Réseaux d'accueil et d'information touristique

Cette action permet de poursuivre le partenariat avec ADP pour les 7 points d'accueil.

La convention renouvelée pour la période 2014-2018, permettant d'aller progressivement vers une répartition des coûts plus équilibrée en faveur de la Région, a prévu un financement régional à hauteur de 2,547 M€ pour 2015.

Une première autorisation d'engagement de 1,273 M€ (correspondant à 50% du total de la subvention régionale pour 2015) a été affectée par délibération CP 15-070 du 29 janvier 2015. Une seconde autorisation d'engagement du même montant (correspondant à 50% de la somme portée à la convention) a été affectée à la CP du 8 octobre 2015.

Programme : Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine du tourisme

Action : Soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme

La part fléchée pour les organismes associés (CRT, CaRT) correspond à 99,8% du programme de soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme.

Action : Autres soutiens dans le domaine du tourisme

Le montant voté pour l'année 2015 de 40 600 € a été affecté au profit de :

- l'UNAT pour 30 000 € ;
- l'adhésion de la Région au cluster tourisme pour 10 000 € ;
- l'adhésion à l'association « acteurs du tourisme durable » pour 600 €.

La quasi-totalité des crédits de paiement correspondant sur cette action a été consommée dès l'exercice d'affectation.